

Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 27 septembre, à 19 heures 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 21 septembre 2022.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAIDI, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUEL durant toute la séance
M. Zoubir GHANEM durant toute la séance
M. Valentin GUENANEN jusqu'au projet de délibération 2022 DEVE 65
Mme Hélène MERMBERG durant toute la séance
Mme Olivia POLSKI à partir du projet de délibération 2022 DAE 56
M Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance
M. Cédric VILLANI durant toute la séance
M. Patrick VIRY jusqu'au projet de délibération 2022 DSOL 88

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Pierre RABADAN
M. Amine BOUABBAS
M. Thierry LE DEZ
Mme Agnès BERTRAND
M. Valentin GUENANEN
M. Didier ANTONELLI
Mme Carine PETIT
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE,

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE jusqu'au projet de délibération 2022 DDCT 62 M. Florentin LE TISSIER jusqu'au projet de délibération 2022 DVD 102 Mme Olivia POLSKI jusqu'au projet de délibération 2022 DEVE 65

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 03.

Mme PETIT

Je vous propose de commencer cette séance du Conseil d'arrondissement puisque nous avons le quorum. Bienvenue à cette séance du Conseil d'arrondissement du 27 septembre 2022, le premier de l'année scolaire.

Nous avons reçu à la fin de l'été la lettre de démission de Bruno SAINTE-ROSE, élu d'arrondissement d'opposition du groupe Les Républicains. Il a démissionné pour des raisons professionnelles, puisqu'il est parti avec sa famille s'installer et travailler en Martinique. Il nous a adressé un gentil petit mot pour dire qu'il renonçait à ses fonctions d'élu de conseiller d'arrondissement et qu'il est très heureux et très marqué par l'expérience d'élu local. Nous avons accusé réception de cette démission et nous accueillons la suivante de liste, Marie-Louise DUHALDE. Bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil d'arrondissement!

Mme DUHALDE

Bonsoir. Je tenais à vous remercier. Je suis très honorée de faire partie du Conseil d'arrondissement.

Mme PETIT

Bienvenue. Bonne prise de fonction.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je voulais remercier Bruno SAINTE-ROSE pour la qualité et la densité de son engagement depuis si longtemps pour le 14°. Il est ingénieur, il travaille pour une fondation, il construit des modèles pour ramasser tous les plastiques qui sont dans l'océan. Il est retourné en Martinique dont il est originaire pour s'occuper des plastiques et aussi des sargasses. Je sais qu'il nous regardera souvent. Le 14° est cher à son cœur et il reviendra sûrement. Mais il a eu l'honnêteté de démissionner de ses fonctions, car il ne pouvait pas être là tout le temps. Merci à lui et merci à Marie-Louise DUHALDE. Je suis vraiment ravie de l'accueillir. Comme vous le verrez, c'est une personne rare, très engagée, très humaine, très pragmatique. Je pense qu'elle apportera beaucoup au Conseil. Je vous remercie.

Mme PETIT

Je passe la parole à Julie CABOT puis à Guillaume DURAND puisqu'il y a un nouveau groupe au sein de ce Conseil d'arrondissement.

Mme CABOT

Chers collègues, je vous annonce la création d'un nouveau groupe, le groupe Écologiste et citoyen, qui est constitué des anciens groupes Écologistes et Génération.s. Ce groupe va continuer à porter les sujets d'écologie et de justice sociale au sein de notre Conseil. J'ai le plaisir de le coprésider avec Guillaume DURAND.

M. DURAND

C'est dans la ligne droite du rapprochement et de la consolidation des mouvements écologistes en France. Le mouvement écologiste est par essence de gauche. Il se rapproche donc au Conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement afin de continuer à travailler sur les enjeux de transition et de justice sociale.

Mme PETIT

Pour information, nous retirons la délibération DEVE 66 concernant la dénomination d'une allée Jean Macheras dans un espace vert du 14^e situé rue Vercingétorix en accord avec Simone, sa compagne, et ses camarades associatifs du 14^e et l'association des usagers des transports en commun d'Île-de-France où il était très impliqué. Nous avons donc préféré travailler sur une autre forme d'hommage. Nous sommes d'accord pour ne pas précipiter les choses et procédons donc au retrait de cette délibération.

Mme CARRÈRE-GÉE

C'est l'occasion de vous demander où en est le projet, d'ailleurs voté à l'unanimité du Conseil de Paris, concernant l'hommage que le 14e devait rendre au sculpteur Jean CARDOT.

Mme PETIT

La question est enregistrée. Je donnerai la réponse par écrit.

 14 2022 16 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 juin 2022

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

S'il n'y a pas de demandes de modification ou de correction, je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°171

- 14 2022 16 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 juin 2022

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu des délibérations est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

27 dont 7 pouvoirs

Pour:

27 dont 7 pouvoirs 0 dont 0 pouvoir

Contre: Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DDCT 60 : Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Les quatre prochaines délibérations sont des délibérations très classiques. Ce sont les premières délibérations qui précèdent l'adoption du budget primitif de la Ville de Paris et qui concernent les états spéciaux d'arrondissement et la manière dont on fixe et répartit les différentes composantes des budgets des mairies d'arrondissement pour le budget 2023.

Pour rappel, il s'agit de la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale, et la délibération suivante concernera la dotation d'investissement. Cette délibération DDCT 60 fixe le cadre de référence qui procédera à la détermination des montants que nous serons amenés à voter lors de nos prochaines séances du Conseil d'arrondissement avant l'adoption par la Ville de son budget en fin d'année 2022. Il n'y a rien de très nouveau. Les cadres sont renouvelées d'année en année. Les dotations se déterminent de la manière suivante : 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement, 50 % des crédits en fonction de critères économiques qui permettent de tenir compte de particularités des arrondissements avec 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire, suivant la statistique la plus récente connue. Cela concerne la dotation d'animation locale.

La dotation de gestion locale est également répartie en deux parts. La première pour l'ensemble des arrondissements ne peut être inférieure à 80 % du montant total des dotations de gestion locale des arrondissements et la part de chaque arrondissement est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements ou services relevant d'une gestion déconcentrée, c'est-à-dire au niveau des arrondissements. Cela renvoie la liste que nous allons également adopter ce soir.

La deuxième part de cette dotation de gestion locale sera votée en fin d'année et est répartie au sein des différentes directions (espaces verts, affaires scolaires, petite enfance, etc.) qui permettent le fonctionnement de nos différents équipements.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération qui ne présage en rien des débats que nous aurons sur les sujets budgétaires? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION N°172

2022 DDCT 60 : Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

22 dont 6 pouvoirs

Pour:

22 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir 5 dont 1 pouvoir

Abstention:

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

2022 DDCT 61: Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Il s'agit également d'une délibération-cadre pour l'investissement qui concerne les états spéciaux des arrondissements.

Cette délibération-cadre autorise la maire d'arrondissement à engager des dépenses d'investissement, mais qui ne concerne que les équipements, les services ou les espaces publics rattachés à l'inventaire du 14^e. Elle est en lien avec le Code général des collectivités territoriales.

DÉLIBÉRATION N°173

2022 DDCT 61: Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

22 dont 6 pouvoirs

Pour:

22 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 14 2022 18 : Inventaire 2023 des équipements de proximité de la Mairie du 14e arrondissement
- 2022 DDCT 62 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Ces deux délibérations dressent la liste des équipements, espaces publics et services de proximité rattachés directement à l'inventaire du 14e arrondissement. Il n'y a pas de grande nouveauté par rapport aux précédentes listes. Nous n'avons pas l'ouverture de nouveaux équipements marquants au cours de l'année 2022.

La liste reprend l'ensemble des 36 écoles, les bibliothèques, le conservatoire, les locaux culturels de la Ferme Montsouris, les locaux de la mairie, de la mairie annexe, les locaux associatifs que nous gérons en direct, l'ensemble des squares de proximité, excepté le parc Montsouris qui reste la compétence de la Ville de Paris. L'ensemble des jardinières et l'ensemble des équipements petite enfance (crèches et halte-garderie), les équipements sportifs, les centres Paris Anim'

Je suppose qu'il n'y a pas d'intervention sur ces deux délibérations que nous allons voter séparément.

Je rappelle que, comme chaque année depuis 2014, nous aurons une communication budgétaire sur le budget de la Ville de Paris et du 14e arrondissement au premier Conseil de l'année 2023 avec un débat ouvert.

DÉLIBÉRATION N°174

14 2022 18 : Inventaire 2023 des équipements de proximité de la Mairie du 14^e arrondissement

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

27 dont 7 pouvoirs

Pour:

27 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir 0 dont 0 pouvoir

Abstention:

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N°175

2022 DDCT 62 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

27 dont 7 pouvoirs

Pour:

27 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 14 2022 17: Autorisation à Madame la Maire du 14° arrondissement de faire procéder à l'inscription d'associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Rapporteur: M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération a pour objet l'inscription de 13 nouvelles associations auprès de la MVAC qui leur permettra de profiter de son accompagnement et des services qu'elle offre en soutien de leur développement. Ces 13 associations représentent la diversité et la vitalité associative du 14e.

Il y a des associations qui se centrent sur l'apprentissage ou l'apprentissage des langues (ROSETTA). d'autres axées sur l'éducation et la jeunesse (Shamrock Education Center pour des cours de musique et soutien scolaire, SHAMMAH pour des activités de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, CAPSPORT) et d'autres qui œuvrent à l'insertion, au développement du lien social dans l'arrondissement (Pernety 14, Instant Social by Rose pour les personnes en situation de vulnérabilité ou le Collectif d'aide internationale inceste et pédocriminalité)...

Mme CARRÈRE-GÉE

Dans la fiche technique à l'appui du projet de délibération, il manque le président pour CAPSPORT.

M. DE FARAMOND

On vous le transmettra juste après le Conseil. J'ajoute que la Fresque pour le climat s'inscrit également à la MVAC. Après l'été que nous venons de passer, c'est une bonne chose qu'elle s'inscrive.

DÉLIBÉRATION N°176

- 14 2022 17: Autorisation à Madame la Maire du 14° arrondissement de faire procéder à l'inscription d'associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 64: Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération a trait à la question de la Caisse des écoles, notamment dans le 14^e arrondissement, qui font le service public de la restauration scolaire. L'objectif est de faire face aux crises auxquelles est confrontée la Caisse des écoles du 14e qui impacte le budget pour cette année 2022. La crise sanitaire d'une part a fait baisser, notamment en 2021, les recettes de la Caisse des écoles puisqu'il y avait moins de participation des familles. Il y a en plus le contexte géopolitique que nous connaissons tous (guerre en Ukraine), la grippe aviaire, la peste porcine, la sécheresse. Tout cela a surenchéri le prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

Par ailleurs, et c'est heureux, l'État a enfin dégelé le point d'indice pour les agents de la fonction publique et surenchéri le niveau du SMIC, d'où des augmentations pour les agents de la Caisse des écoles et des coûts supplémentaires pour la Caisse.

Pour toutes ces raisons, nous avons cette délibération qui sanctionne une subvention exceptionnelle de soutien de 660 000 euros pour la Caisse des écoles du 14e arrondissement.

La collectivité soutient la Caisse des écoles, mais les tarifs pour les familles ne vont pas bouger. C'est la protection du pouvoir d'achat des familles.

Mme PETIT

Cette aide pour toutes les caisses des écoles des arrondissements concernées fait partie du plan de soutien décidé par la Ville au cours de l'été.

Mme CARRÈRE-GÉE

Ma première question est la même que celle que j'avais posée avant l'été. J'aurais souhaité, si c'était possible, que vous nous communiquiez des informations sur les conséquences, pour la Caisse des écoles, mais aussi pour d'autres postes de dépenses dans le 14°, de l'inflation. On avait renvoyé cela à la rentrée en disant qu'on aurait des informations plus précises.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération, mais je crois, Madame la Maire, que contrairement à ce que vous avez dit, il ne s'agit pas d'une subvention qui concerne tous les arrondissements. Si j'ai bien lu le projet de délibération, le 5e, le 12e, le 16e, le 17e, le 18e et le 19e n'ont pas de subvention exceptionnelle. J'imagine qu'il y a des critères liés à la population, encore qu'il y ait du monde dans le 18e et le 19e. Certains arrondissements recoivent des subventions très élevées, le 20° et le 11° qui reçoit autour de 1 million d'euros. Nous sommes troisièmes avec 600 000. Après, il y a des sommes comme 30 000, 250 000... Il y a certainement une explication. Mais vous avez évoqué la guerre en Ukraine, la crise climatique et l'inflation qui frappent tous les arrondissements. J'aimerais des précisions sur la répartition de ces subventions. Est-ce qu'on a regardé l'état des trésoreries dans les arrondissements, et là où les trésoreries étaient les plus dégradées, pour des raisons liées ou non avec l'Ukraine, on donne des subventions exceptionnelles importantes?

M. BOUABBAS

Sur la deuxième question, je ne saurais pas vous dire. Cela concerne le dialogue de gestion entre les caisses des écoles et le bureau de la restauration scolaire. Il s'agit de discussions bilatérales entre chacune des caisses et la sous-direction concernée à la direction des affaires scolaires.

Sur la première question, le conseil d'administration de la Caisse des écoles aura lieu fin octobre. Nous n'avons pas encore le relevé exact d'où se situent les augmentations demandées par les fournisseurs. Le directeur et ses équipes sont très vigilants. En effet, certains fournisseurs peuvent en profiter. Il faut donc justifier que les augmentations sont liées à un contexte, etc. Nous aurons donc plus d'éléments au conseil d'administration de fin octobre.

DÉLIBÉRATION N°177

 2022 DASCO 64: Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 84: Caisse des écoles (14°) - Subvention d'investissement (27 291,60 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Giacometti

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Comme vous le savez, le collège Giacometti est entré dans le giron de la Caisse des écoles du 14e. Il s'agit d'une subvention d'investissement de 27 291.60 euros pour divers équipements et matériels de remplacement pour la cuisine du collège.

DÉLIBÉRATION N°178

- 2022 DASCO 84: Caisse des écoles (14e) - Subvention d'investissement (27 291,60 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Giacometti

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

dont 0 pouvoir 0

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 69 : Collèges publics parisiens Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros)
- 2022 DASCO 70: Collèges publics autonomes Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros)
- 2022 DASCO 71 : Collèges imbriqués avec un lycée Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Amine va présenter les délibérations DASCO 69, 70 et 71 qui ont le même objet et nous procéderons à des votes séparés.

M. BOUABBAS

La DASCO 69 a pour objet des dotations complémentaires de fonctionnement, notamment 20 000 euros pour le collège Giacometti et 5 000 euros pour le collège Jean Moulin au titre du chauffage, et des subventions de travaux, en particulier 2 456 euros pour le collège Giacometti.

La DASCO 70 a pour objet d'autoriser l'attribution de dotations initiales de fonctionnement pour l'année 2023, dont 198 518 euros pour le collège Giacometti, 154 000 euros pour le collège Alphonse Daudet et 154 000 euros pour le collège Jean Moulin ainsi que 40 000 euros pour le collège Saint-Exupéry.

Enfin, la DASCO 71 concerne les collèges insérés dans les cités scolaires gérées par la région. Il s'agit d'autoriser l'attribution des dotations initiales de fonctionnement 2023 pour François Villon pour un montant de 117 960 euros et Paul Bert pour 155 908 euros.

2022 DASCO 69 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N°180

2022 DASCO 70 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre: Abstention: 0 dont 0 pouvoir 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N°181

2022 DASCO 71 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 96 : Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objet de cette délibération est d'attribuer des subventions de soutien aux projets éducatifs menés dans les collèges parisiens, notamment dans les domaines de la promotion du vivre ensemble, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, l'ouverture à des activités culturelles, scientifiques, sportives, l'éducation numérique ainsi que les voyages scolaires.

En ce qui nous concerne, c'est un soutien de 4 954 euros pour Alphonse Daudet, 5 000 euros pour Saint-Exupéry tandis que Paul Bert a un reliquat de l'an dernier qui sera réutilisé cette année. Giacometti a un soutien de 6 687 euros et François Villon, 20 052 euros, puisqu'il y a des dotations différentes pour les collèges situés en réseau d'éducation prioritaire.

 2022 DASCO 96: Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

dont 0 pouvoir

Abstention:

dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DFPE 126: Subventions (620 553 euros), avenant n°1 à l'association FRANCE HORIZON (10e) pour ses trois établissements de petite enfance

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de la subvention habituelle de soutien à l'établissement multi-accueil Les Petits Printemps situé à Jean Moulin pour un montant de 124 000 euros.

DÉLIBÉRATION N°183

- 2022 DFPE 126: Subventions (620 553 euros), avenant n°1 à l'association FRANCE HORIZON (10°) pour ses trois établissements de petite enfance

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DFPE 149: Subventions (14 398 euros) et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16°) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour deux établissements d'accueil du jeune enfant

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne « ABC Puériculture ». L'objectif de la subvention de 4 124 euros est de soutenir la crèche associative « le 14e ours » pour réaliser des travaux de mise aux normes et de conformité des installations à la suite de la visite de la commission de sécurité de la préfecture de police de Paris.

2022 DFPE 149: Subventions (14 398 euros) et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour deux établissements d'accueil du jeune enfant

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

_ 2022 DFPE 143 : Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une délibération de soutien à des structures associatives qui participent du service public. Comme vous le savez, le monde de la petite enfance a été très impacté par l'épidémie de Covid-19 avec une baisse des recettes, car il y avait beaucoup de jours de fermeture y compris sur l'année 2021. Le soutien de la Ville, mais aussi de la CAF a été constant. Aujourd'hui, alors que la pandémie recule, le sujet est celui du recrutement sur l'ensemble du territoire national et en particulier à Paris. La pénurie de professionnels impacte fortement ces structures relativement modestes en termes de taille pour la plupart d'entre elles. L'objectif ici est d'apporter un soutien à ces structures associatives.

Je vais donc les citer : une subvention de 4600 euros à l'Association Familiale Catholique Saint-Pierre Saint-Dominique. Nous avions eu une discussion en juin sur cette structure dans la maison-mère et l'Association Familiale Catholique Saint-Pierre Saint-Dominique. À la suite de cette discussion, nous avons commencé un dialogue avec Carine PETIT, Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU avec un courrier qui a mis en exergue les interrogations formulées au moment du Conseil. Une visite a été organisée. Aucun souci n'a été noté. Le dialogue continue avec la mairie centrale sur la gestion de la haltegarderie.

Je continue sur la liste des aides : 5 382 euros pour la Planète des enfants, 6 509 euros pour La Cool Douche, crèche parentale, 4 600 euros pour La porte Entr'ouverte, crèche parentale également, 6 095 euros pour l'association Gribouille.

Nous continuerons à suivre les crèches associatives si elles ont besoin d'un soutien supplémentaire.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis assez choquée d'entendre les suites qui ont été réservées aux expressions « des collègues ». Il ne s'agit pas « des collègues », mais de certains membres de votre majorité. Si j'ai bien suivi, cela ne concerne pas tous les membres de votre majorité. Même s'il s'agissait des membres de votre majorité dans leur ensemble, je trouverais cela tout à fait déplacé puisque ces remarques sur la halte-garderie gérée par l'Association Familiale Catholique ne portaient pas du tout sur la qualité de la gestion, mais sur le caractère catholique de l'association qui est gestionnaire sans aucun argument autre qu'idéologique pour justifier ces propos. Il n'était fait en aucun cas mention d'une éventuelle ségrégation à l'entrée de cette halte-garderie qui a vocation à accueillir tous les enfants du 14e, quelle que soit leur religion et même si leurs parents n'en ont pas.

Ce serait bien de nous communiquer la teneur de cette lettre ou de nous en faire part plus précisément. Que des débats idéologiques conduisent à des actions de votre part, Madame la Maire, qui semblent fondées sur des questions de gestion dont il n'a pas été fait état pendant nos débats me semble déplacé.

M. BOUABBAS

Comme je l'ai dit la dernière fois, la manière dont les enfants sont accueillis n'est absolument pas remise en cause ici. Effectivement, cette halte-garderie accueille les enfants de toute confession. C'est très multiculturel. Mais des questionnements se posent du côté de la majorité sur le fait que la maisonmère promeut un modèle familial basé sur le mariage entre un homme et une femme. Sur le site Internet, il y a des campagnes de communication relayées par rapport à des mouvements dits « provie ». Il y a sur le site Internet un courant idéologique clair qui est promu. Il est légitime que cela questionne le fait que ce type de structure gère notamment des haltes-garderies. Nous ne souhaitons pas fermer la halte-garderie. Mais on se pose la question par rapport à cette maison-mère sur la façon dont les choses sont présentées. Cela peut interroger. Nous avons donc remonté ces interrogations. Le dialogue est en cours avec Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU là-dessus. Nous verrons ce que cela va donner. Cela ne nous empêche pas aujourd'hui de proposer un soutien à cette structure, notamment au regard de la crise sociale que connaît le monde de la petite enfance.

Mme PETIT

Nous vous ferons parvenir le courrier que nous avons envoyé à la Ville de Paris, Madame CARRÈRE-GÉE. Il est plutôt normal que nous puissions contrôler et nous interroger quand il s'agit d'argent public donné à une association gérant un service public qui promeut des choses d'un certain courant idéologique. Vous pouvez dire que nos critiques sont idéologiques, mais promouvoir un certain modèle familial qui n'est pas celui que l'on défend dans la République qui n'en privilégie aucun par rapport à un autre est aussi idéologique. Il était donc tout à fait normal que l'on entame un dialogue et une mise au point par rapport à la gestion d'un établissement petite enfance.

Je vous propose de passer au vote. Je précise que Sidonie PARISOT, qui est salariée de l'association La Cool Douche, ne prendra pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N°185

- 2022 DFPE 143 : Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

25 dont 7 pouvoirs

Pour:

25 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

2 dont 0 pouvoir

(C Chevalier, A Ghaidi)

Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir

(S Parisot)

 2022 DFPE 152: Subventions (81 250 euros) - et conventions - à six associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une délibération pour subventionner des actions de prévention des risques à l'ère du numérique. Il s'agit de conférences organisées dans une maternelle, une école primaire et un collège du 14^e arrondissement par l'association Kocoya ThinkLab, en partenariat avec Florimont pour la maternelle, pour un montant de 10 500 euros.

- 2022 DFPE 152: Subventions (81 250 euros) - et conventions - à six associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

_ 2022 DLH 123 : Octroi et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Il s'agit d'une délibération sur une réitération de garanties d'emprunts financiers assez traditionnels que je présente. De 2015 à 2019, le Conseil de Paris a approuvé un certain nombre de participations financières de la Ville pour des constructions ou des réhabilitations de logements sociaux par la RIVP.

Cette délibération concerne 158 logements, 68 PLUS, 90 PLAI par la RIVP sur le site de Saint-Vincentde-Paul.

Je vous demande donc de bien vouloir accepter la garantie d'emprunt par la Maire de Paris pour un montant de 17 678 430 euros pour le PLAI et d'un peu plus de 16 millions sur le deuxième emprunt.

Mme CARRÈRE-GÉE

Pour information, nous sommes élus depuis 2008 et nous ne nous sommes jamais appelés « Les Républicains », mais « Droite et centre, 100 % 14e ».

Comme nous le disons depuis de nombreuses années, nous sommes défavorables à votre projet Saint-Vincent-de-Paul. Nous vous demandons une nouvelle fois de le revoir. Si vous n'avez pas été convaincus par nos arguments, soyez-le au moins par les événements climatiques qui ont affecté Paris comme le reste de la France durant tout l'été et qui vont se poursuivre et s'aggraver. Densifier à l'excès des quartiers nous paraît une solution absolument orthogonale avec l'impératif climatique. Nous vous demandons une nouvelle fois, Madame la Maire, de revoir ce projet. Nous ne vous demandons pas de tout chambouler, mais de supprimer des étages dans les immeubles les plus hauts, bref de le rendre acceptable pour les futurs habitants et les riverains.

Mme BERTRAND

Je ne peux pas répondre complètement sur Saint-Vincent-de-Paul, car je pense que nous avons déjà répondu un certain nombre de fois. Nous sommes aperçus de l'urgence climatique bien avant cet été. Toutes les actions mises en place par la Ville de Paris sur le sujet datent d'avant l'été. Concernant vos remarques, je me permets de préciser que Paris Métropole Aménagement s'est lancé dans l'obtention du label Écoquartier. Il a obtenu la première étape de son appel. Cela signifie que les projets à l'intérieur et en particulier tout ce qui relève de la transition écologique sont bien pris en compte. Avec PMA, nous sommes en attente de la deuxième étape de ce label qui, si vous le connaissez, est extrêmement difficile à obtenir. Cela nécessite des critères très précis, ce sur quoi nous sommes engagés.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

 2022 DLH 123 : Octroi et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés :

27 dont 7 pouvoirs

Pour:

22 dont 6 pouvoirs

Contre: (JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Virv)

5 dont 1 pouvoir

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 1 dont 0 pouvoir

(E. Azière)

- 2022 DLH 146: Réalisation 44 rue Raymond Losserand (14e) d'un programme de rénovation d'un logement social par SNL Prologues - Subvention (12 150 euros)

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Il s'agit de la réalisation d'une réhabilitation d'un logement situé au 44 rue Raymond Losserand. Ce logement social appartient à la SNL (solidarités nouvelles pour le logement) qui assure un portage d'opérations de logements, c'est-à-dire qu'ils achètent des logements dans le diffus, c'est-à-dire l'intérieur d'un immeuble afin qu'il y ait un vivre ensemble et une mixité sociale.

Cet appartement est très dégradé. Il s'agit donc d'une réhabilitation pour un T1 d'un peu plus de 20 m² avec une rénovation totale en isolation thermique intérieure et extérieure, de la menuiserie, de l'électricité et du confort intérieur.

Le montant total de cette réhabilitation est d'un peu plus de 54 000 euros. La délibération demande une subvention de la Ville pour un montant de 12 150 euros.

Au nom de la municipalité, je tiens à dire que nous approuvons fortement le type de politique de la SNL.

DÉLIBÉRATION N°188

 2022 DLH 146: Réalisation 44 rue Raymond Losserand (14°) d'un programme de rénovation d'un logement social par SNL Prologues - Subvention (12 150 euros)

Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DLH 173 : Garantie d'emprunt au bénéfice de la RIVP pour un emprunt à hauteur de 20 000 000 euros visant le financement de diverses opérations de logement social, libre et de locaux d'activité

Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

C'est une demande de garantie d'emprunt au bénéfice de la RIVP pour un montant très important de 20 000 000 euros.

Concernant le 14° arrondissement, il s'agit de l'emprunt concernant l'immeuble 19-25 rue Boissonade. Pour mémoire, il s'agit d'un bâtiment qui a été en partie rénové, utilisé et transformé en logement pour une somme d'un peu plus de 1,5 million. Le nombre de logements est de 20 : 8 PLAI et 12 PLUS.

Mme CARRÈRE-GÉE

En cohérence avec nos précédents votes sur ce projet, nous voterons contre ce projet de délibération.

DÉLIBÉRATION N°189

 2022 DLH 173: Garantie d'emprunt au bénéfice de la RIVP pour un emprunt à hauteur de 20 000 000 euros visant le financement de diverses opérations de logement social, libre et de locaux d'activité

Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND

Article unique: La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs 23 dont 6 pouvoirs

Pour : Contre :

5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DEVE 64 : Dénomination Jardin des colonnes - Ricardo Bofill attribuée au jardin des colonnes situé 2, place de Séoul dans le 14° arrondissement de Paris

Rapporteur: M. Thierry LE DEZ

M. LE DEZ

Cette délibération fait suite à un vœu que j'ai le plaisir de vous présenter en mars dernier en proposant d'attribuer un lieu de mémoire en hommage à Ricardo Bofill, décédé du Covid en janvier dernier à Barcelone. Ce vœu a d'ailleurs été voté à l'unanimité.

Je ne vais pas vous détailler toutes les œuvres qu'il a faites dans le monde et dans le 14e. Je rappelle simplement que cet artiste a été contraint de quitter son pays pour son militantisme de gauche.

On revient pour vous proposer la dénomination « Jardin des colonnes - Ricardo Bofill » en lieu et place du « jardin des colonnes » que Ricardo Bofill décida lui-même dans les années 80. Cet espace est situé 2, place de Séoul. C'est un jardin de près de 3 500 m² ouvert depuis 1986 et rénové en 1998 et doté d'une pelouse circulaire dotée de plusieurs essences (magnolias, rosiers...). Ce jardin fait face à d'autres réalisations qu'il a pu faire dans le 14^e, notamment l'immeuble que tout le monde connaît qui est bordé de grandes colonnes de verre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Comme le dit Thierry, cette délibération entérine et précise le vœu dont Thierry était à l'origine l'année dernière.

DÉLIBÉRATION N°94

 2022 DEVE 64: Dénomination Jardin des colonnes - Ricardo Bofill attribuée au jardin des colonnes situé 2, place de Séoul dans le 14^e arrondissement de Paris

Rapporteur: M. Thierry LE DEZ

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DAC 11: Subvention (220 000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant n°1 à la convention annuelle financière (14e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une subvention pour le Théâtre de la Cité Internationale dirigé par Marc Le Glatin depuis plusieurs années.

Comme tous les établissements culturels, le Théâtre de la Cité Internationale a eu une saison 2020-2021 très perturbée par la crise sanitaire, mais ce théâtre a su rebondir en travaillant notamment beaucoup en direction des publics et rebondir sur la programmation 2021 2022 avec plus de 160 représentations pour plus de 30 spectacles, de théâtre, mais aussi de cirque.

Cette structure est aussi un lieu de résidence pour de jeunes artistes accueillis plusieurs semaines par an qui mènent un travail étroit avec les publics à travers des actions d'éducation artistique et culturelle reconnues pour leur qualité, mais aussi leur ancrage territorial fort. Il y a plus de 3000 heures d'action artistique et culturelle mise en œuvre sur l'ensemble de l'année par le Théâtre de la Cité Internationale.

Je ne vais pas développer toutes les actions, mais pour les plus marquantes, il y a un travail fait en lien avec les bibliothèques du 14°, le conservatoire, nos centres socioculturels. Il y a des partenariats avec des compagnies du 14° comme la compagnie À force de rêver qui évoquait avec moi à quel point le partenariat a été riche pour les artistes, mais aussi pour les publics qui avaient pu profiter des actions, notamment sur le quartier de la porte de Vanves. Il y a évidemment d'autres partenariats qui sont construits avec les établissements scolaires et une implication forte dans la programmation que nous devons porter au niveau de la mairie du 14° comme le festival des fiertés auquel je vous invite à participer du 10 au 27 novembre ou la semaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour toutes ces excellentes raisons, je vous propose de soutenir cette subvention.

DÉLIBÉRATION N°191

 2022 DAC 11: Subvention (220 000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant n°1 à la convention annuelle financière (14^e)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

0 dont 0 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention:

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

2022 DAC 298 : Subvention de fonctionnement (2 217 500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Cette subvention vise à soutenir les MPAA, Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, dont nous avons un site rue Didot, la MPAA Broussais.

Les MPAA ont pour mission de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur.

Chaque année, la MPAA accueille 500 projets en répétition, dont 75 % en amateur autonome. Elle organise plus de 70 ateliers pour près de 1000 participants.

Je ne sais pas si vous avez l'occasion de vous y rendre pour les journées du matrimoine et du patrimoine, un certain nombre de visites historiques ont été proposées, car c'est un site qui a une riche histoire. Cela me permet de faire le lien avec ces portes ouvertes qui étaient l'occasion de présenter la saison 2022-2023. Sur toutes les actions qui seront développées dans le 14e, mais pas uniquement, car la MPAA a également un rayonnement sur le 15e, le 13e et les villes de l'autre côté du périphérique, il y aura un travail autour de la mémoire. Toutes les personnes ayant un souvenir autour de ce site seront invitées à venir livrer leurs anecdotes et participer à des ateliers.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir cette subvention.

DÉLIBÉRATION N°192

- 2022 DAC 298 : Subvention de fonctionnement (2 217 500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

2022 DAC 603 : Subventions (11 000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir plusieurs associations qui œuvrent dans le 14e et que nous connaissons bien.

Il y a l'association Figures du 14e qui réalise des entretiens filmés de personnalités de l'arrondissement. C'est un travail vraiment intéressant qui permet de constituer un fonds mémoriel de la vie de l'arrondissement, mais aussi de le partager avec les habitantes et les habitants de l'arrondissement.

Il y a également 1 000 euros pour l'association La table des matières que vous connaissez également. C'est une ressourcerie culturelle qui au-delà de ses activités de ressourcerie organise également un certain nombre d'actions culturelles : des ateliers d'écriture, des initiations à la généalogie et l'animation d'un club de lecture.

Il y a un soutien de 5 000 euros pour l'association Art sous X qui a depuis plusieurs années dans le 14^e. Il s'agit là de soutenir les actions menées dans le local rue Bouchor, au cœur du guartier politique de la ville. L'association soutient un certain nombre d'activités culturelles en direction des voisins et voisines de ce quartier ainsi que de l'ensemble des habitants de l'arrondissement.

Il y a également un soutien pour l'association Paris 14, territoire de cinéma qui organise cette année une nouvelle édition du Festival de Cinéma dans le 14e avec tous les ciné-clubs et les ciné-quartiers. Je vous encourage à vous rendre dans les différentes projections qui ont lieu dans l'arrondissement du 4 au 14 octobre.

Enfin, il y a une subvention de 1 000 euros pour l'association Autres Brésils pour la réalisation de la 18e édition du Festival Brésil en Mouvements qui s'est tenu au cinéma Les 7 Parnassiens et qui vient tout juste de se terminer, car c'était du 15 au 18 septembre. Il y a des projections de films, de documentaires, mais aussi des débats et des rencontres. C'était un moment très émouvant et enrichissant dans un moment où il est particulièrement important de combattre la désinformation, à la veille du scrutin qui aura lieu le 2 octobre au Brésil.

DÉLIBÉRATION N°193

 2022 DAC 603: Subventions (11 000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DAC 242: Subventions (241 000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une subvention en direction de huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir, dispositif qui a maintenant 13 ans et qui soutient des actions culturelles en direction des élèves de nos établissements scolaires. Cette subvention concerne plusieurs établissements culturels majeurs à Paris. Pour ce qui nous concerne plus particulièrement dans le 14e, nous avons un projet avec le théâtre Paris-Villette qui va œuvrer au cœur de la cité Villon avec les lycéens du pôle innovant. D'autres établissements du 14^e seront concernés par différents partenariats.

DÉLIBÉRATION N°194

- 2022 DAC 242: Subventions (241 000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 87: Subventions (284 000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Cette subvention est également dans le cadre de l'Art pour Grandir ainsi que de l'Olympiade Culturelle en direction des collèges. De nombreux projets sont soutenus à l'échelle parisienne. Pour le 14e, il y a deux projets en particulier. Il y a une résidence avec la Générale installée dans le cadre d'une occupation temporaire dans l'ancien conservatoire avec le projet « le flux de l'info » au collège Villon. Cela fait suite à une précédente résidence artistique qui s'est extrêmement bien passée et que tout le monde a souhaité reconduire, les élèves concernés en premier lieu. Il y a une deuxième résidence au collège Giacometti avec un projet « Podcast art et sport » par la compagnie Hack The Radio.

Mme CARRÈRE-GÉE

On votera ce projet de délibération. Je voudrais, s'il vous plaît, avoir des informations sur l'activité de La Générale et de l'occupation de l'ex-conservatoire du 14e. On avait regardé, il y a quelque temps, l'équivalent en subventions que représentait l'occupation par cette association d'un bâtiment qui n'était plus considéré comme valable pour faire un conservatoire, mais qui avait la taille d'un conservatoire. C'est une subvention énorme. Cela mériterait que l'on dispose d'informations sur les activités. On voit parfois des choses improbables comme des sacs de terre, des pots de vignes sur les toits... on aimerait bien avoir des informations. Encore une fois, en euros, le montant de la subvention accordée de fait à cette association est gigantesque. Je ne doute pas de la qualité, mais j'aimerais des informations et je pense que les riverains également.

Mme TONOLLI

Je précise que cette subvention est de 284 000 euros, mais concerne énormément de structures et de compagnies dans tout Paris.

La Générale pour sa résidence artistique est soutenue à hauteur de 10 000 euros qui est le montant des autres résidences artistiques en fonction de l'investissement. Pour ce qui est de l'occupation temporaire du collectif La Générale au conservatoire, énormément d'activités sont menées puisque différentes associations composent ce collectif. Il s'agit de questions artistiques, mais aussi les associations œuvrant sur des sujets d'environnement durable et de jardinage, d'où probablement la présence des vignes. Une étanchéité a été refaite, car il y avait beaucoup d'infiltrations, ce qui explique les sacs de terre.

En ce moment, il y a un appel pour les résidences artistiques. Beaucoup d'entre elles ont eu lieu à La Générale. Je les ai reçus il y a peu et ils m'ont laissé un dossier avec tout ce qu'ils avaient fait. Je peux vous le partager avec grand plaisir.

DÉLIBÉRATION N°195

 2022 DASCO 87: Subventions (284 000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DAC 495: Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcelle Meyer au 35 avenue Jean Moulin, dans le 14e

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Marcelle Meyer naît le 22 mai 1897 à Lille au sein d'une famille très mélomane. Sa sœur aînée Germaine, excellente pianiste, lui donne ses premières leçons alors qu'elle n'a que cinq ans. Lorsqu'il est devenu clair que Marcelle est digne d'une éducation musicale plus formelle, son père lui permet d'aller à Paris en 1911 pour étudier au Conservatoire national supérieur de musique. Cela se passe extrêmement bien et au fil des rencontres de sa vie artistique, elle fait la connaissance d'Éric Satie dont elle devient l'interprète préférée, à seulement 20 ans.

Marcelle Meyer vit au sein du monde artistique de l'entre-deux-guerres : elle côtoie, entre autres, Coco Chanel, Jean Cocteau, Blaise Cendrars, Igor Stravinsky, Darius Milhaud, et vous voyez le lien avec le conservatoire du 14e et l'arrondissement.

Elle a commencé à enregistrer dans les années 1920. C'est d'abord comme interprète privilégiée du groupe des Six qu'elle se fait connaître.

À la fin des années 1920, sa carrière prend une tournure plus internationale. D'ailleurs, elle a été plus reconnue sur cette partie de sa vie à l'international en France.

Mais en 1946, commence l'une de ses plus grandes aventures qui deviendra son plus grand héritage: sa collaboration avec Les Discophiles Français et l'ingénieur du son André Charlin.

Elle continue ses rencontres et ses productions et réalise beaucoup d'enregistrements avec de nombreux compositeurs contemporains. Elle meurt malheureusement assez jeune en 1958, d'une crise cardiaque alors qu'elle joue du piano. Elle décède à l'hôpital cette nuit-là, à l'âge de 61 ans.

Marcelle Meyer a vécu de nombreuses années dans le 14e au 35 avenue Jean Moulin, c'est pourquoi nous lui proposons de lui rendre hommage avec une plaque qui portera le texte suivant : « Ici, habita Marcelle Meyer, 1897-1958, pianiste, grande interprète de la musique française. »

DÉLIBÉRATION N°196

 2022 DAC 495: Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcelle Meyer au 35 avenue Jean Moulin, dans le 14e

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DAC 496: Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Dimitri Bouchène et Serge Ernst au 35 avenue Jean Moulin dans le 14e

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de rendre hommage à Dimitri Bouchène (1893-1993) - il est écrit 1898 dans la délibération, mais c'est normal, car il a eu l'occasion de tricher un moment donné du fait de circonstances liées à l'histoire et s'est rajeuni de cinq ans - et à Serge Ernst (1894-1980), tous deux d'origine russe, qui se sont installés à Paris en 1925. Dimitri Bouchène est devenu décorateur, costumier et illustrateur et Serge Ernst, historien d'art.

Serge Ernst s'est fait remarquer dès l'âge de 16 ans par la célèbre revue Staryé Gody. Après la Révolution russe, il est devenu conservateur de la peinture hollandaise au musée de l'Ermitage. Pendant la suite de sa vie, il a publié plusieurs monographies sur des peintres russes contemporains. À Paris, il poursuit ses travaux de recherche en histoire de l'art.

En parallèle, Dimitri Bouchène, issu d'une famille d'artistes, va s'investir pleinement comme costumier et décorateur pour le théâtre, les ballets et l'opéra. Il a notamment collaboré avec le Palais Garnier, mais aussi la Scala de Milan, l'opéra d'Amsterdam, l'opéra de Rome.

En 1931, Dimitri Bouchène et Serge Ernst se sont installés au 35 avenue Jean Moulin, alors avenue de Châtillon, dans un immeuble nouvellement construit, qu'ils ont occupé sans interruption jusqu'à leur décès respectif.

Comme nous venons de parler de Marcelle, ils étaient à la même adresse et étaient voisins et amis.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Dimitri Bouchène et Serge Ernst au 35 avenue Jean Moulin dont le texte est le suivant : « Ici vécurent de 1931 à 1993 Dimitri Bouchène, peintre et décorateur, et Serge Ernst, expert en peinture. »

DÉLIBÉRATION N°197

- 2022 DAC 496 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Dimitri Bouchène et Serge Ernst au 35 avenue Jean Moulin dans le 14e

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DEVE 65 : Dénomination square Valentine Schlegel attribuée au square situé 17, rue Pauly dans le 14^e arrondissement de Paris

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Avec cette dernière délibération que j'ai le plaisir de vous présenter, il s'agit de rendre hommage à Valentine Schlegel, céramiste et sculptrice française.

Valentine Schlegel est née en 1925 à Sète dans une famille d'artisans. Après des études aux Beaux-Arts de Montpellier, elle pratiquera divers métiers mêlant création et fabrication : directrice artistique, régisseuse. Dans la délibération, il est inscrit « costumière », mais son neveu m'a indiqué que cela n'avait pas été précisément le cas. Elle avait pu collaborer, mais elle n'avait pas été costumière.

En 1945, Valentine Schlegel s'est installée dans le 14e à Paris, pour pratiquer son art et vivre librement son homosexualité. Sa première exposition aura lieu en 1955 à la galerie La Roue à Paris avec la céramiste Joulia.

Bien qu'elle ait été une artiste prolifique, son œuvre est principalement visible chez des particuliers. Le Centre National des Arts Plastiques lui a consacré un catalogue monographique réalisé par Hélène Bertin et édité en 2017 à l'occasion de l'inauguration de l'exposition qu'elle a montée au Centre d'Art Contemporain de Brétigny qui permet de bien se rendre compte de cette œuvre restée un peu dans l'intimité des particuliers.

Je vous propose donc de dénommer un nouveau square, le square Valentine Schlegel, situé 17 rue Pauly.

Mme PETIT

Merci, Mélody. Je rappelle que Valentine était une très grande amie d'Agnès Varda et qu'elles ont beaucoup produit, y compris dans le 14^e. Beaucoup d'habitants du quartier la connaissaient, car elle y habitait depuis très longtemps.

DÉLIBÉRATION N°198

 2022 DEVE 65 : Dénomination square Valentine Schlegel attribuée au square situé 17, rue Pauly dans le 14e arrondissement de Paris

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour:

28 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DAE 56 : Conventions et subventions de fonctionnement (350 000 euros) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

J'ai l'honneur de porter aujourd'hui une délibération qui concerne 17 structures de l'économie sociale et solidaire pour un montant de 350 000 euros. Je vous rappelle que cette économie, aux effets utiles, dont l'impact territorial est fort, est créatrice d'emplois au service de tous, mais aussi porteuse d'innovation sociale.

C'est pourquoi la Ville de Paris amène un soutien constant à l'émergence à la structuration de l'économie sociale et solidaire. L'insertion par l'activité économique (IAE) a été reconnue à de multiples reprises, notamment par la Cour des comptes, comme l'un des dispositifs des plus efficaces. En 2020, à Paris, 57% des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE ont eu une sortie dite dynamique, c'est-à-dire principalement une sortie en emploi ou en formation.

Parmi ces 17 structures, une concerne tout particulièrement le 14°, l'association Rejoué (14e), créée il y a 12 ans maintenant. Elle a pour objet la collecte, la rénovation et la remise de circulation de jouets grâce au travail des salariés de son atelier d'insertion. C'est donc un acteur majeur du 14°.

Une expérimentation en cours, qui a principalement lieu avec des crèches, a abouti à un prototype de mise à disposition occasionnelle de kits de jouets et de kits de nettoyage pour répondre à des besoins spécifiques, ponctuels, mais récurrents, des structures de l'enfance.

Le projet de Rejoué vise donc la création de deux ETP permanents et de 7,4 ETP en insertion. La Ville s'engage à soutenir financièrement les actions de Rejoué par le versement d'une subvention de 20 000 euros. Cette subvention n'est acquise que sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées dans la convention.

Pour information, le montant représente 28 % du coût du projet de l'association. Considérant l'intérêt que représente le projet porté par Rejoué ainsi que ceux des 16 autres structures, je vous propose de voter favorablement cette délibération pour un montant de 20 000 euros.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je partage votre engagement en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire. J'ai regardé attentivement le dossier qui accompagne le projet de délibération, et plusieurs choses interpellent.

Comme pour d'autres délibérations, nous avons des chiffres de 2020 et jamais de 2021, sachant que les chiffres de 2020 sont vieux et ne sont pas pertinents. Il serait bon que les services puissent actualiser les données.

Là, dans la fiche technique, il s'agit de recruter deux postes permanents, dont un ou une commerciale et un responsable de coordination territoriale, un tableau détaille le projet. J'ai vu sur le site que le chantier d'insertion emploie 41 salariés, dont 10 à 13 permanents. En réalité, il y en a 15 sur le site. Il y a une action nouvelle pour promouvoir l'action du chantier auprès des professionnels de l'enfance et donc revendre de nouveaux jouets à des structures. Mais le tableau chiffré qui accompagne cela interroge vraiment. On a un coût de l'action de 70 000 euros. On voit que le recrutement de personnel représente 48 000 euros. Puis, il y a l'accompagnement par un cabinet extérieur de conseil pour 15 000 euros. Je ne sais pas si c'est vraiment utile. C'est un chantier d'insertion, donc la productivité n'est probablement pas la même qu'ailleurs, même si, là, il s'agit de salariés permanents. Le bénéfice attendu pour 70 000 euros investis est de 2 000 euros de vente de produits. On n'a pas vocation à avoir des ratios exigeants. On connaît le type de salariés et l'apport de ces structures. Mais 2 000 euros pour 70 000 euros mobilisés! Certes, en 2023, ils prévoient 8 000 euros, mais 10 %, cela me paraît vraiment très modeste, d'autant qu'il s'agit de salariés permanents.

Par ailleurs, j'ai vu sur le site que dans l'équipe de Rejoué, il y a déjà des commerciaux. Il faut peutêtre renforcer les structures, l'apport est vraiment très faible. Je souhaiterais des explications. Il ne s'agit pas d'une critique. Mais les chiffres interpellent vraiment.

M. MARCHAND

Merci, Madame CARRÈRE-GÉE, pour l'attention que vous portez au document chiffré de l'association. Cette association produit des comptes d'une manière tout à fait régulière. Je me propose évidemment de récupérer ces informations auprès des services, comme vous pouvez le faire en tant que conseillère de Paris. Je vais les analyser précisément et je reviendrai vers vous avec des éléments.

Merci de votre vigilance.

Mme CARRÈRE-GÉE

Nous nous abstenons en attendant les éléments d'information.

DÉLIBÉRATION N°199

2022 DAE 56: Conventions et subventions de fonctionnement (350 000 euros) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

24 dont 6 pouvoirs

Pour:

24 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

2022 DSOL 88: Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle-Assist'Aidant

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

Mme PETIT

En l'absence d'Hélène MERMBERG, je présente la délibération DSOL 88 qui est un projet de subvention de 40 000 euros à l'association Passerelle-Assist'Aidant.

Cette association est partenaire du schéma « Seniors à Paris ». Dans ce schéma, plusieurs axes de travail sont déployés dans les arrondissements et se réalisent avec l'appui de partenaires associatifs.

L'association Passerelle-Assist'Aidant est intervenante dans notre arrondissement depuis un an et propose un accompagnement personnalisé aux aidants familiaux qui sont très souvent mobilisés. Dans notre société, la qualification d'aidant se développe énormément et n'est absolument pas reconnue.

En tant que collectivité, nous essayons d'apporter un réseau qui puisse soutenir les aidants.

L'intérêt de cette association est qu'elle a un dispositif qui met à disposition des habitants de l'arrondissement une équipe pluridisciplinaire de professionnels et qui propose à domicile un soutien psychologique, des séances de sophrologie, un soutien avec un ergothérapeute, un accès aux informations... Cela permet de développer certains accès au droit. Avec la Maison des aînés et des aidants, cela devrait améliorer la vie de famille afin d'éviter des situations de tension personnelle et intrafamiliale étant donné la charge que représente le fait d'aider un proche en situation de grande dépendance.

C'est une subvention parisienne de 40 000 euros, car l'association intervient sur d'autres arrondissements. C'est une association et un partenaire important.

DÉLIBÉRATION N°200

2022 DSOL 88: Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle-Assist'Aidant

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 7 pouvoirs

Pour:

29 dont 7 pouvoirs 0 dont 0 pouvoir

Contre:

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DVD 102 : Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (31 500 euros) et conventions avec huit associations

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. Guillaume DURAND

Il s'agit d'une délibération contribuant au partage de l'espace public, notamment dans le cadre de la Stratégie Paris Piéton, avec notamment deux associations dans le 14e.

La première est l'association Rue de l'avenir. Elle est à la fois un laboratoire d'idées, mais aussi un organisme d'éducation populaire. En 2022, elle travaille sur la typologie des conflits entre les piétons, les cyclistes et les trottinettes en s'appuyant sur un groupe de travail mis en place par l'association, des correspondants locaux et divers experts. L'objectif est de proposer ensuite des solutions.

La deuxième association est la Fédération Léo Lagrange qui agit au centre socioculturel Maurice Noguès pour un projet au long cours. En 2019, un diagnostic de territoire a été mené. En 2020, du mobilier avait été produit. Pour 2021, on avait eu un collectif avec des gens du centre, mais aussi l'amicale des locataires de la porte de Vanves qui avaient construit un groupe de travail en lien avec le budget participatif pour réfléchir à des aménagements extérieurs. Pour cette année, l'idée de mettre en place des aménagements avec de l'événementiel, notamment des réflexions autour de la mise en place d'illuminations avec le Conseil citoyen ou par exemple un projet de cuisine mobile ou des actions de braderie.

DÉLIBÉRATION N°201

 2022 DVD 102 : Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (31 500 euros) et conventions avec huit associations

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 6 pouvoirs

Pour:

29 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DVD 105 : Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 euros) et conventions associées

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

M. DURAND

C'est une délibération concernant le plan vélo sur sa partie soutien aux associations, notamment dans le cadre des actions de réparation, de sensibilisation et d'encouragement à la transition modale.

Dans le 14e, nous avons une association parisienne, Mieux se Déplacer à Bicyclette, qui est la plus grande association cycliste francilienne avec une subvention de 28 000 euros en fonctionnement. Audelà des bourses aux vélos que nous connaissons bien, MDB met en place des actions de sensibilisation et réfléchit avec les parents de l'école Jean Zay à une action de sensibilisation dans le cadre de la piste cyclable créée de Jean Zay.

Il y a également l'association Études et Chantiers Solicycle, que nous connaissons bien, qui a un atelier à la Porte de Vanves. Elle souhaite embaucher un salarié pouvant recruter, animer et former les adhérents bénévoles pour avoir de nouveaux créneaux de réparation.

Le réseau RéPAR participe également à cet atelier Solicycle Porte de Vanves et en a un autre à la Cité universitaire. Il bénéficie d'un soutien de la Ville pour la consolidation des ateliers existants.

Enfin, la vélo-école Paris-Sud à la Cité universitaire souhaite amplifier ses offres pour faire face à la croissance de la demande, puisqu'il y a des personnes qui souhaitent apprendre à faire du vélo en toute sécurité.

DÉLIBÉRATION N°202

- 2022 DVD 105 : Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 euros) et conventions associées

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

30 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 SG 60 : Convention VDP-FDD Paris 2024 « Éducation par le sport » et convention avec les lauréats

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Mme GHAIDI

C'est une subvention à hauteur de 300 000 euros et une convention entre la Ville de Paris et le Fonds de dotation Paris 2024 avec 24 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».

Deux associations sont concernées pour le 14^e arrondissement.

La première est le Hustle Paris Basket pour une subvention de 12 000 euros. C'est un club à vocation sportive et éducative. Le club souhaite proposer à une centaine d'enfants de cycle 3 du CM1 à la 5e du collège Villon et des écoles Alain-Fournier et Maurice d'Ocagne d'intégrer un programme de soutien scolaire avec le centre Paris Anim Marc Sangnier associé à deux séances par semaine de cours de basketball et durant les vacances scolaires, une semaine de stage alliant pratique sportive et programme éducatif dans le cadre des vacances apprenantes.

La seconde est une subvention de 19 000 euros pour Tatane. C'est une association d'éducation populaire du 11e arrondissement qui utilise le football comme levier de vivre ensemble et d'animation dans les quartiers populaires. Il a actuellement 800 licenciés. L'association souhaite continuer à gérer la section sportive mixte créée l'année dernière avec un temps sportif précédé d'un temps d'aide aux devoirs de la 6^e à la 3^e deux fois par semaine pour 12 collégiens issus des collèges Giacometti et François Villon.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. RABADAN

Merci, Anissa, pour la présentation. Tu as été très complète sur les clubs du 14°. Comme tu l'as dit. 25 clubs parisiens ont été désignés dans cet appel à projets. Je voulais notifier que c'est la première fois dans l'histoire d'un comité d'organisation des jeux que les parties prenantes sont associées et qu'il y a une stratégie commune autour de projets d'héritage et autour du décrochage scolaire avec le fonds de dotation d'héritage de 50 millions d'euros faits par le comité d'organisation.

En plus les deux associations que tu as citées sur le 14°, on peut citer le PUC parce qu'il est proche du 14e arrondissement et que beaucoup d'habitants du 14e y sont licenciés. Cela fait partie des 25 associations qui luttent contre le décrochage scolaire grâce au sport et qui trouvent des financements grâce à l'héritage des jeux olympiques et paralympiques avant l'événement.

DÉLIBÉRATION N°203

 2022 SG 60: Convention VDP-FDD Paris 2024 « Éducation par le sport » et convention avec les lauréats

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

30 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 SG 47: Transformations olympiques: Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

Rapporteure : Mme Anissa GHAIDI

Mme GHAIDI

Il s'agit, dans le cadre des transformations olympiques, d'une subvention à hauteur de 600 000 euros et une convention entre la Ville et le fonds de dotation Paris 2024 avec 54 associations parisiennes dans le cadre du projet Impact 2024 dont vont bénéficier quatre associations du 14^e.

La première est l'Association pour la prévention, le soutien et l'orientation (APASO) qui propose des accompagnements psychologiques, sociaux et juridiques aux Parisiens et Parisiennes les plus fragiles. Nous proposons une subvention de 10 500 euros dans le cadre de l'appel à projets Impact 2024. L'association propose d'accompagner les personnes accueillies dans leur structure qui rencontrent des difficultés psychosociales importantes à travers la pratique de rugby. Ils s'engagent à proposer une rencontre autour du rugby santé de septembre à juin une demi-journée par semaine aux personnes accueillies par APASO, bénéficiaires des minima sociaux, quel que soit l'âge ou le sexe. Un animateur de l'association sera présent pour encadrer le groupe et les séances seront coanimées par un éducateur sportif spécialisé dans le rugby santé de la ligue départementale de rugby. Ces rencontres se dérouleront dans le parc de l'Observatoire. Ils organisent également un match entre deux équipes mixtes professionnelles en juin 2023. Le but de l'association est de tisser du lien et sortir de l'isolement, prendre soin de sa santé, renouer avec leur corps.

La deuxième association est l'association Bête à Bon Dieu pour une subvention d'un montant de 5 000 euros. L'association met en œuvre le projet philoscène dont le but est de démocratiser la pratique de la philosophie. L'association souhaite associer une activité physique accessible à toutes et tous à un questionnement philosophique sur le vivre ensemble et le faire société à travers le projet cargo-vélo philoscène. L'association s'engage à organiser chaque mois de parcours avec un groupe de 15 personnes dans le 14°. Chaque parcours est composé de balades à vélo, de rencontres avec les acteurs identifiés du quartier et de discussion en fin de parcours sur des thèmes philosophiques qui répondent aux interrogations quotidiennes de chacun. Elle vise les objectifs suivants : favoriser l'accès à la pratique sportive douce d'un public fragilisé, des seniors des personnes en situation de handicap, des adolescents en décrochage scolaire.

Pour l'association Florimont, il s'agit d'une subvention à hauteur de 20 000 euros. L'association compte 35 adhérents qui accueillent les associations, habitants et artistes au Château Ouvrier. Elle souhaite proposer un dispositif original d'accueil et d'accompagnement des personnes en déficit d'activité physique pour des raisons médicales ou médico-sociales. Cette action vise à leur donner l'accès et le goût à une activité physique adaptée, sécurisée, à poursuivre en autonomie et à favoriser la remise en forme d'un public fragile éloigné du sport avec des associations sportives engagées par une charte. Reconnu maison de santé par le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé en partenariat avec le CPTS, Florimont s'engage dans le programme « remise en sport » au bénéfice des habitants et des médecins du 14°.

Enfin, il y a l'association Roller Squad pour une subvention d'un montant de 13 500 euros. C'est une association du 13^e arrondissement qui compte 450 adhérents. L'association souhaite proposer une activité sportive roller corrélée à l'accompagnement aux devoirs et utiliser l'effet miroir que peut être le roller pour mettre en valeur le challenge personnel, la persévérance, l'analyse, le comment faire, le tomber et se relever... avec le SCC Maurice Noguès.

M. RABADAN

Je veux juste rappeler que cet appel à projets à l'échelle nationale correspond à un financement de 6,2 millions d'euros et à 1,25 million d'euros pour l'Île-de-France, dont 600 000 pour Paris. À son échelle, la Ville participe au financement à hauteur de 300 000 euros. Les autres participants, le fonds de dotation, mais aussi l'agence nationale du sport, le CPFS, etc., participent à valoriser ces 54 lauréats, dont Anissa a cité ceux impactant particulièrement le 14^e. Dans cet appel à projets, il y a aussi beaucoup d'associations travaillant dans la santé, le bien-être, l'éducation à la citoyenneté, la solidarité, l'égalité et le développement durable. Il y a beaucoup de projets de qualité et nous pouvons tous nous en féliciter dans le cadre de l'accompagnement de ces grands événements.

- 2022 SG 47: Transformations olympiques: Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

30 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DSOL 55: Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteure: Mme Julie CABOT

Mme CABOT

Aujourd'hui, 28 % de la population est en situation d'exclusion numérique. Ainsi, 13 millions de Français et de Françaises ont un problème d'accès aux démarches administratives et aux services publics.

Nous retrouvons également ce problème à Paris. C'est pourquoi la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique, en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et la Mission Locale. Cette démarche visait à permettre à tous les Parisiens et les Parisiennes d'avoir accès aux outils numériques et un usage autonome de ces outils.

Dans le 14^e, plusieurs acteurs sont concernés par cette délibération et participent localement au réseau d'inclusion numérique. Il y a des acteurs que nous connaissons depuis plusieurs années, comme l'association Florimont pour laquelle est proposée une subvention de 25 000 euros qui correspond à une reconduction pour son action en faveur de l'inclusion numérique, le LOREM pour laquelle est proposée une subvention de 40 000 euros qui correspond à une reconduction du montant de l'année dernière, l'association les Jardins numériques pour laquelle est proposée une subvention de 11 000 euros. légèrement en baisse, et Le Moulin à laquelle est proposée une subvention de 8 000 euros.

Nous accueillons également deux acteurs plus récents : KONEXIO qui est une association nationale qui implante une nouvelle activité dans le 14°. Sa spécificité est d'être plutôt sur de la formation au numérique. Ils ont commencé leurs actions à l'annexe. Il y a également l'association Code Code Codec. nouvelle association, pour laquelle il est proposé une subvention de 5 000 euros.

DÉLIBÉRATION N°205

- 2022 DSOL 55: Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteure: Mme Julie CABOT

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

30 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

_ 2022 DAE 58: Budget Participatif - Subventions (143 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social

Rapporteure: Mme Sinda MATMATI

Mme MATMATI

Cette délibération concerne une subvention de fonctionnement de 25 000 euros au titre de l'exercice 2022 pour l'association Une Autre Mode Est Possible est un collectif artistique de designers, d'entrepreneurs et d'acteurs indépendants engagés en faveur de l'écoconception, de l'économie circulaire et de la cohésion sociale dans le textile. Elle a pour cœur d'action la mode et le design responsable et vise à mettre en valeur d'autres manières de créer, produire, distribuer, consommer, communiquer auprès du grand public.

Pour cela, elle a organisé sur un week-end en 2021, à la Cité Fertile de Pantin, le premier « festival des autres modes », festival grand public faisant écho au moven des arts et du design aux possibles changements de pratiques dans l'univers du vêtement pour répondre aux objectifs de développement durable définis par l'ONU. Ce festival a accueilli plus de 3000 personnes.

En octobre 2022, l'association souhaite organiser une deuxième édition de cet événement sous la forme d'une Semaine des Autres Modes, événement sur six jours. Elle proposera des parcours thématiques et engagés sur le territoire francilien dans 20 lieux emblématiques de la capitale, espaces culturels, institutionnels, écoles, commerces, tiers lieux majeurs pour l'ESS, l'économie circulaire et la mode. Les thématiques des parcours incarneront les 17 objectifs de développement durable autour de six grandes thématiques : inclusion, culture urbaine, sport et mobilité, design et innovation, agriculture et consommation.

Afin de financer cet événement qui se tiendra du 3 au 8 octobre 2022, l'association sollicite le soutien de la Ville de Paris. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, il est proposé d'autoriser à signer la convention qui prévoit l'attribution de cette subvention de fonctionnement de 25 000 euros.

DÉLIBÉRATION N°206

 2022 DAE 58: Budget Participatif - Subventions (143 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social

Rapporteure: Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

30 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DPE 33: Subventions (61 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets

Rapporteure: Mme Sinda MATMATI

Mme MATMATI

Il s'agit d'une subvention de 12 000 euros à l'association Môm'artre pour son action Eco'môm en faveur de la réduction des déchets.

La Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent quotidiennement sur le territoire parisien pour impliquer les habitants dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets.

Môm'artre est un acteur majeur de l'éducation artistique et citoyenne, notamment dans les quartiers populaires, et souhaite accompagner l'appropriation des enjeux environnementaux par les publics éloignés en mettant en œuvre le programme Eco'môm au sein de ses six antennes parisiennes situées dans le 12^e, le 13^e, le 14^e, le 18^e et le 20^e arrondissement.

Ce programme s'articulera autour de 18 projets artistiques de sensibilisation et d'action, à raison de trois projets par antenne, ciblant les enfants, les adolescents, ainsi que leurs familles. Des activités portant sur la récupération et la valorisation des déchets seront tout particulièrement développées, en complément d'actions de végétalisation de l'espace public.

DÉLIBÉRATION N°207

 2022 DPE 33 : Subventions (61 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets

Rapporteure: Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

30 dont 6 pouvoirs

Contre :

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

2022 DTEC 21 : Demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique par le SIPPEREC au
 39 rue Danton à Malakoff (92), en vue de la création d'un réseau de chaleur sur Malakoff et Montrouge

Rapporteure: Mme Sinda MATMATI

Mme MATMATI

IL s'agit d'une délibération plus technique. C'est une demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique par le SIPPEREC à Malakoff, en vue de la création d'un réseau de chaleur à Malakoff et Montrouge.

Le présent projet de délibération concerne la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique au Dogger par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) en vue de la création de puits géothermiques destinés à récupérer la chaleur du sous-sol.

Il y a plusieurs recommandations de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) qui intéresse le territoire parisien: justifier le projet en présentant les solutions alternatives, notamment d'implantation, envisagées ainsi que leur comparaison au regard des enjeux environnementaux; compléter l'analyse de l'articulation du projet avec les documents de planification existants; approfondir et qualifier les impacts potentiels du projet sur les eaux souterraines; présenter l'analyse des effets cumulés du projet avec les autres projets de recherche et d'exploitation géothermiques, au regard de l'impact sur les eaux souterraines; compléter l'étude d'impact par un examen des risques d'émissions de gaz toxiques en cas d'accident sur le réseau et les équipements installés sur le réseau d'eaux géothermales.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande assorti de quelques recommandations : lever les réserves émises par la MRAE ; tenir compte des observations complémentaires des services techniques de la Ville de Paris ; développer davantage les coopérations entre les territoires voisins sur les questions énergétiques ; sécuriser les installations et les ouvrages pendant l'exploitation et à l'issue de l'exploitation, durablement, pour prévenir tout impact sur les nappes traversées ou la qualité de l'air environnant.

Pour information, les premières phases de mise en service seraient prévues à l'automne 2025 et la seconde un an après permettant de chauffer et d'alimenter en eau chaude jusqu'à 7 000 logements collectifs, des bâtiments tertiaires et des équipements publics.

Mme CARRÈRE-GÉE

On votera pour ce projet de délibération. Mais on a regardé l'avis qui a été émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et il y a quand même des réserves significatives. Parmi celles qui intéressent le territoire parisien, il y a une demande de justifier le projet en présentant des solutions alternatives envisagées ainsi que leur comparaison au regard des enjeux environnementaux. Ils demandent de compléter l'analyse de l'articulation du projet avec les documents de planification existants, de préciser la qualification des impacts potentiels du projet sur les eaux souterraines et en approfondir l'analyse pour mieux justifier les choix retenus, de présenter l'analyse des effets cumulés du projet avec les autres projets de recherche et d'exploitation géothermiques et de compléter l'étude d'impact par un examen des risques d'émissions de gaz toxiques en cas d'accident sur le réseau et les équipements installés sur le réseau d'eaux géothermales, c'est-à-dire en cas de risque de rupture, et préciser les mesures permettant de traiter ce risque.

Je n'ai ni les compétences techniques ni les services pour évaluer les réponses qui peuvent être apportées à ses recommandations. On n'a pas de raison de voter contre, mais on aimerait bien que vos services et ceux de la Mairie de Paris demandent à ce que l'on puisse lever ses réserves, puisqu'il y a des réserves qui concernent la sécurité des installations et des ouvrages.

Mme PETIT

C'est justement pour cela que ce genre de délibération passe en Conseil d'arrondissement. On est dans le périmètre concerné. On le suivra de très près. C'est suivi par les services de la Ville en lien avec le SIPPEREC qui est le syndicat intercommunal. On le suit aussi avec les communes concernées. On échange sur ces questions avec la commune de Malakoff.

La publicité du démarrage de ce projet, donc phase d'étude, est aussi obligatoire. Cela permet ces questionnements et un suivi, ainsi que d'émettre des réserves de la part des services concernés.

DÉLIBÉRATION N°208

- 2022 DTEC 21 : Demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique par le SIPPEREC au 39 rue Danton à Malakoff (92), en vue de la création d'un réseau de chaleur sur Malakoff et Montrouge

Rapporteure: Mme Sinda MATMATI

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

30 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

QUESTION

— 014 2022 04 : Question déposée par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14e relative à la sécurité et au logement

Je passe la parole à Mme CARRÈRE-GÉE et c'est Didier ANTONELLI qui répondra au nom de notre majorité.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis désolée, je n'avais pas mis de titre à ma question, mais elle est relative uniquement à la sécurité.

Les chiffres de la sécurité ou plutôt de l'insécurité dans le 14e arrondissement ont été publiés par la préfecture de police et ils sont alarmants. Au second trimestre 2022, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont progressé de plus de 26 % par rapport au même trimestre 2021. Il n'est pas possible d'attribuer cette hausse globale des violences à l'augmentation des procédures pour violences conjugales qui ont progressé de 8 %, quand les violences physiques crapuleuses progressaient d'un tiers, 33 % exactement, et les violences sexuelles augmentaient de 54 % en un an !

Quant aux atteintes aux biens, les chiffres sont plus que catastrophiques. Les cambriolages de résidences principales dans le 14^e arrondissement ont augmenté de plus de 53 % en un an, les vols à la roulotte ont explosé : plus 86 % en un an !

Les responsabilités en la matière sont naturellement partagées entre l'État et la Ville de Paris. Mais, pour ne parler que de la Ville de Paris puisque nous sommes ici en Conseil d'arrondissement, allezvous, Madame la Maire, cesser cette folle politique d'urbanisme et de logement tendant à densifier toujours plus le 14° arrondissement, une politique qui conduit à une ghettoïsation de quartiers entiers dans le 14°? Allez-vous enfin intégrer la sécurité dans les politiques d'aménagement urbain et cesser de mettre en place des no man's land non surveillés, livrés à tous les trafics et qui deviennent des coupe-gorges la nuit comme le jour? Comment allez-vous lutter contre cette conquête de portions de l'espace public par des bandes qui s'installent au vu et au su de tout le monde, sans être dérangées autrement qu'épisodiquement par des rondes de la police?

De combien de policiers municipaux dispose le 14°? Comment dirigez-vous ces agents et comment contribuez-vous à l'efficacité de ce service essentiel, vous qui avez voté contre à la création d'une police municipale? Comment est organisée leur activité, en journée, en soirée, la nuit?

La part des mineurs mis en cause étant toujours très élevée dans les atteintes aux personnes et aux biens dans le 14^e, plus de 34 %, comment comptez-vous renforcer et réorienter votre politique de prévention, dès le plus jeune âge, le soutien aux familles, mais aussi la prévention de la récidive ? Où en est le recrutement de professionnels supplémentaires pour la prévention au sein de la fondation Feu Vert ?

Combien de délinquants ont-ils été évincés de logements sociaux l'an dernier? Ces délinquants ont-ils été relogés et où? Que proposez-vous aux locataires de logements sociaux qui dénoncent, ici, des intimidations et des violences, ailleurs, le fait que des étages ou un immeuble entier soient sous coupe réglée, dominés par des trafiquants et autres délinquants?

Enfin, où en est la vidéosurveillance dans le 14e?

Je vous remercie.

M. ANTONELLI

Madame CARRÈRE-GÉE, les propos que vous venez de tenir sont caricaturaux, une fois n'est pas coutume. S'agissant de la police municipale et de ses missions, je m'attacherai surtout à répondre à cette question puisqu'elle correspond aux prérogatives de la municipalité. La police municipale du 14^e dispose à la date de vendredi de 47 agents ISVP, SP et policiers municipaux (PM), dont quatre cadres B. Actuellement, 10 autres agents sont en formation et 20 sont déjà PM avec leur diplôme. Leurs horaires sont les suivants : il y a des groupes sur la matinée 7 h - 15 h, des groupes sur la journée 12 h-20 h et des groupes sur le soir de 16 h à minuit. Ils travaillent en moyenne chacun un week-end sur trois.

Les équipes locales sont appuyées par les équipes d'appuis de nuit en centrale parisienne, la brigade de lutte contre les nuisances professionnelles, la division d'appui de soirée, l'unité moto et l'unité cynophile. Ces brigades interviennent évidemment dans le cadre d'opérations spéciales ou d'insuffisance des effectifs locaux puisque nous sommes toujours en période de recrutement jusqu'à fin 2023. Évidemment, toutes ces brigades centralisées agissent la nuit puisque tous les habitants peuvent appeler la police municipale 24h/24 au numéro 39 75 qui doit être communiqué le plus largement possible.

La police municipale agit donc sur demande de son état-major, sur demande de la mairie d'arrondissement en fonction des doléances de riverains qui sont prises en compte et par l'application « dans ma rue ».

Leurs missions sont de sécuriser l'espace public, de prévenir les comportements dangereux et de tranquilliser l'espace public. Les équipes agissent également sur les infractions routières (voiture, vélo, trottinette), les incivilités de tout genre (les chiens, la salubrité, les jets de cigarettes, les dépôts de déchets et les nuisances sonores).

Dans les parcs et jardins, des agents de surveillance veillent au respect du règlement des parcs (36 agents en tout). Une brigade de médiateurs au complet agit depuis plusieurs mois et parcourt l'arrondissement, notamment les quartiers Pernety - porte de Vanves, et va au-devant des jeunes pour prévenir les conflits, et ça fonctionne, et pour limiter les comportements nuisant à la tranquillité publique. Il y a de plus un appareil anti-rixe. Nous sommes quelques-uns à être en relation. Cela fonctionne très bien puisque, heureusement, depuis plusieurs mois, le 14e échappe à cette catastrophe. Les vacataires assurent également la sécurité des enfants en sortie d'école.

S'agissant du travail avec la police nationale, un dispositif appelé « GPO » (groupe de partenariat opérationnel) relativement nouveau se réunit très régulièrement sur convocation du commissaire de l'arrondissement. Il agit sur interpellation des riverains, des amicales de locataires, des conseils syndicaux, des bailleurs ou autres. La police municipale participe à ces GPO ainsi qu'un représentant de la mairie. Évidemment, nous prenons toute notre place dans ce travail en commun fait par la police municipale et la police nationale. Cela fonctionne de mieux en mieux. C'est nouveau, cela n'a que quelques mois. La police municipale dans son cadre aide et guide la police nationale.

S'agissant des caméras de vidéosurveillance, je vous renvoie une nouvelle fois au site de la préfecture de police. Vous pourrez consulter la carte de la vidéosurveillance sur Paris. Je vous précise que nous avons travaillé plusieurs mois avec le commissaire de l'arrondissement et la Ville de Paris et nous avons demandé pour le prochain plan d'implantation des sites que les priorités soient sur Maine et Gaîté en lien avec le plan Vigipirate puisque la présence de théâtres amène énormément de touristes sur cet endroit; l'angle Losserand-Arbustes où nous avons des rassemblements assez fréquents; rue du Moulin des lapins; l'angle des rues Vercingétorix et Gergovie; la rue du Commandant Mouchotte. Vous savez que dans ce domaine, c'est la préfecture de police qui décide la mise en fonction.

S'agissant de vos autres questions, comme nous avons répondu maintes et maintes fois sur ces sujets et que notre ligne politique n'a pas changé, je vous renvoie à mes réponses que je tiens ici à votre disposition lors des conseils d'arrondissement du 30 novembre 2020, du 23 février 2021, du 18 mai 2021 et du 28 septembre 2021.

Je vous remercie.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis stupéfaite par ces réponses et ces accusations... je crois que vous avez commencé votre réponse en disant que les propos étaient caricaturaux. D'abord, je trouve étrange que sur un sujet pareil, ce ne soit pas la maire du 14° qui me réponde, mais j'imagine que vous ne faites qu'un. Mais, quand vous avez des chiffres d'explosion de l'insécurité, des progressions de +88 %, +53 %, en un an, qu'est-ce qu'il vous faut pour questionner votre politique et votre action ? Qu'est-ce qu'il vous faut ? À partir de quel pourcentage me direz-vous qué mes propos ne sont pas caricaturaux ? C'est la situation qui est catastrophique, ce ne sont pas les propos qui sont caricaturaux !

M. ANTONELLI

Madame CARRÈRE-GÉE, je veux juste vous renvoyer la presse locale d'aujourd'hui puisque le préfet de police s'est exprimé devant la presse aujourd'hui même sur le sujet que vous venez d'évoquer. Il trouve effectivement qu'il y a une remontée, mais que, depuis mi-août, il y a une baisse. Nous sommes tous en train de travailler sur ce sujet. Je vous renvoie à ses propos comme je ne suis pas le porte-parole du préfet de police. Et j'agis au nom de mes fonctions, ici, dans ce Conseil municipal!

Mme PETIT

Très bien, je remercie Didier ANTONELLI pour la réponse très claire qui a été faite et qui est le fruit d'un travail que nous faisons en binôme et avec un partenariat très étroit avec le commissariat central du 14e arrondissement, sachant que l'ensemble de ces données et ces chiffres seront aussi examinés. Je tiens à dire qu'on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres, notamment sur les pourcentages. Il faut les manier avec beaucoup plus de prudence et beaucoup moins d'amalgames sur beaucoup d'autres sujets. Vous aurez largement l'occasion de vous exprimer lors du bilan et de la prochaine rédaction du contrat de prévention de sécurité d'arrondissement, puisque c'est un travail que nous allons commencer avec le parquet, la procureure de Paris et le préfet de police au niveau de chaque arrondissement.

VŒUX

 V14 2022 11 : Vœu présenté par Mme Catherine Chevalier, Mme Julie Cabot, M. Guillaume Durand, et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif au retour à une offre complète de transports sur toutes les lignes

Mme PETIT

Nous passons à l'examen des vœux déposés par la majorité. Je passe d'abord la parole à Guillaume Durand puis à Catherine Chevalier pour un vœu relatif aux transports en commun en Île-de-France.

M. DURAND

C'est effectivement un vœu sur l'offre de transport en Île-de-France et notamment à Paris et dans le 14e

Depuis octobre 2021, Île-de-France Mobilités a réduit son offre de transport pour une durée qui reste indéterminée sur 13 lignes de métro, 165 lignes de bus, 6 lignes de RER et de Transilien, ainsi que 4 lignes de tramway avec un calcul d'offres réalisées sur la fréquentation qu'il y avait en juin et à l'été 2021, soit avant l'allégement de l'obligation du télétravail et en pleine période estivale. Depuis, la fréquentation a augmenté, mais l'offre ne s'est pas alignée et l'on assiste à une suroccupation d'un certain nombre de moyens de transport, des attentes sans fin aux arrêts de bus, sur les quais du métro et du RER. Cela a plusieurs conséquences : la suroccupation et l'inconfort des passagères et des passagers, mais également un report modal dans le mauvais sens avec des personnes qui utilisent à nouveau leur voiture individuelle. Nous pouvons le constater avec le chiffre des embouteillages qui ont augmenté. On ne pourra pas l'imputer à de nouveaux aménagements, puisque c'est à aménagement constant.

Par exemple, dans le 14^e, nous avons testé depuis quelques années - et nous sommes en phase de pérennisation - la mise à sens unique de la rue d'Alésia afin de permettre à la ligne de bus 62, qui est la plus fréquentée du sud de Paris, de mieux circuler. Les résultats en termes de vitesse commerciale étaient là. Mais avec une offre qui n'est pas à la hauteur, on continue d'attendre le 62, 10, 15 voire 20 minutes certains jours. Ce n'est pas acceptable. Quand on crée des aménagements pour améliorer la possibilité de prendre le bus et que ce soit plus efficace, on ne peut être situé face à un mur et une offre qui n'augmente pas.

La raison de cette baisse et de cette diminution de l'offre de transport est la difficulté de la RATP à recruter puisqu'il manque quasiment 9 % des machinistes sur la RATP, soit 1500 personnes. Cette difficulté de recrutement a une explication probable : la mise en concurrence, le découpage par lots de l'offre de transport de bus. En effet, à forcer les opérateurs à pratiquer des tarifs toujours plus compétitifs, les conditions salariales et sociales des conducteurs de bus ne sont plus attrayantes. C'est une des raisons pour lesquelles la RATP a du mal à recruter et l'offre de bus est insuffisante.

Aussi, comme la Ville de Paris finance Île-de-France Mobilités, que ce soit en tant que collectivité, mais aussi en tant qu'employeur au titre du versement mobilité pour un total des deux de 440 millions d'euros et ayant entendu que la présidente de la région Île-de-France, elle-même présidente d'Île-de-France Mobilités, souhaite augmenter le prix du Pass Navigo, ce qui signifierait une diminution du pouvoir d'achat des usagères et des usagers des transports en commun, nous souhaitons au nom du Conseil du 14e arrondissement que le Conseil de Paris interpelle Valérie Pécresse, présidente d'Île-de-France Mobilités, afin d'avoir un compte rendu précis de l'état actuel du service de transports en commun parisien et plus spécifiquement de celui des bus, de réclamer un retour immédiat à l'offre complète de transport et bien sûr de s'opposer à l'augmentation annoncée du Pass Navigo.

Mme CHEVALIER

Je reprends la parole sur ce qui a été dit. Je voulais un petit peu réagir. Pour nous, c'est bien la menace de l'ouverture à la concurrence du réseau des transports en Île-de-France prévue pour 2025 qui entraînent cette situation inacceptable du transport en Île-de-France. Elle en est vraiment la résultante.

Île-de-France Mobilités souhaite rester l'entité publique qui organise les transports de voyageurs en Îlede-France, mais en privilégiant les opérateurs privés. Ils obligent ainsi la RATP et la SNCF à répondre aux nouveaux appels d'offres uniquement avec des filiales de droit privé. Le réseau existant serait entièrement ouvert à la concurrence, suivant un calendrier, visiblement décembre 2024 pour le réseau de bus. Seuls les opérateurs privés pourraient y répondre. Il faut rappeler que ce sont des directives européennes qui incitent les États à ouvrir les réseaux de transports publics à la concurrence. C'est ensuite ce gouvernement ultralibéral, bien encouragé par la majorité de droite de la région Île-de-France présidée par Madame Valérie Pécresse, qui suit ces directives, et rien ne les y oblige, à part peut-être une soif de libéralisme et de soumission aux capitalistes. C'est pour cela que la loi d'orientation des mobilités a été votée en 2019. Le décret d'application a été publié en février 2022 et prévoit, en suivant un calendrier, la mise en concurrence de l'intégralité du réseau de l'intégralité du réseau de transport public francilien avec les obligations pour les EPIC, la RATP et la SNCF, de répondre uniquement aux projets des filiales de droit privé. C'est tout simplement à terme la privatisation du transport de voyageurs de toute l'Île-de-France.

Il est de notoriété publique qu'il y a un manque de personnel, conducteurs de bus et personnel de maintenance, dans la RATP. Ils seront d'ailleurs basculés vers des entreprises de droit privé auxquelles serait cédée l'exploitation du réseau. Là, on comprend d'ailleurs pourquoi il y a pénurie de chauffeurs. Ces décrets portent aussi sur le cadre social territorialisé censé définir les conditions de travail des agentes et des agents transférés pour se préparer à jouer des coudes avec des entreprises privées qui voudront mettre la main sur les lignes de bus et de tramway. La RATP souhaite revoir à la baisse les conditions de travail de ses salariés, de quoi accroître sa compétitivité et remporter des appels d'offres, espère la direction de la régie.

Aujourd'hui, comme l'a rappelé Guillaume, la Ville contribue au financement d'Île-de-France Mobilités à hauteur de 400 millions d'euros par an et de 40 millions en tant qu'employeur dans le cadre de versement mobilité. La Ville a toujours répondu présente pour assurer le bon fonctionnement des transports en commun et demander un effort supplémentaire de 100 millions d'euros signifie forcément que nous devons couper dans d'autres services publics. Aujourd'hui, les budgets des collectivités sont contraints. L'État n'a aidé que timidement Île-de-France Mobilités et au-delà de l'exploitation de futures lignes de métro du Grand Paris express et du prolongement du RER E à l'est qui va coûter des centaines de millions d'euros supplémentaires qu'Île-de-France Mobilités n'a d'ailleurs pas. À ce jeu des vases communicants, à la fin, ce sont les plus modestes, celles et ceux qui comptent le plus sur les services publics, qui vont être pénalisés. Il est temps de revoir en profondeur notre façon de financer les transports en commun, les entreprises et ce sont les entreprises les plus riches qui devraient participer plus fortement au financement du Pass Navigo parce que les transports en commun permettent à des millions de travailleuses et de travailleurs chaque jour de se rendre sur leur lieu de travail. Le réseau SNCF n'a plus la capacité de financer le projet Eole, donc le prolongement du RER E ni la semi-automatisation du RER D qui permettrait d'augmenter la cadence, et c'est inacceptable! Le gouvernement doit permettre à ces chantiers d'arriver à leur terme.

Tout de même, quel jeu de dupes quand Valérie Pécresse dénonce la règle d'or de SNCF Réseau qui l'oblige à un budget à l'équilibre qu'alors que ce sont ses amis politiques qui ont précisément voté ce texte à l'Assemblée nationale! Je ne serai pas plus longue, mais il y aurait beaucoup à dire. Merci.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je serai probablement moins longue parce que j'ai moins de théories à exprimer. Je partage ce que vous avez exprimé au nom des usagers des transports, en particulier à Paris et en particulier sur les bus. Je partage cette colère pour deux raisons. D'abord, il s'agit des transports et c'est un besoin essentiel pour tous. Il s'agit des transports en commun et il n'est pas la peine d'élucubrer plus longtemps pour dire que les transports en commun sont des transports faiblement carbonés et que c'est absolument indispensable d'avoir un bon service. Ce qui se passe actuellement est absolument inadmissible. Là où, avec les membres de notre groupe, je diverge par rapport à vous, c'est sur les explications et les actions.

Vous avez longuement développé les questions de mise en concurrence. Pour vous dire les choses tout à fait franchement, je ne suis pas une grande amatrice de la mise en concurrence sur ce sujet. Je ne suis pas une amatrice et a fortiori une militante. Je pense que la question de la mise en concurrence a assez peu avoir avec le fait qu'aujourd'hui, sur les bus, seulement 75 % de l'offre est assurée par la RATP pour une offre qui, à 98 %, est commandée et payée par Île-de-France Mobilités, c'est-à-dire nous tous. On paye actuellement un service à 98 % et il est assuré à 75 %. C'est inadmissible!

Valérie Pécresse a convoqué les opérateurs aujourd'hui et leur a demandé de rétablir un service à 100 %. Pour la SNCF, apparemment, ce sera fait la semaine prochaine. Mais pour les bus, il y a une grosse inquiétude et donc une grosse exigence de la part des autorités. Je m'associe à ça. Je trouve

que cette démarche est légitime, comme la vôtre, mais vous avez des explications sur lesquelles je ne suis pas forcément d'accord pour le constat de la situation d'aujourd'hui. Valérie Pécresse a annoncé le doublement d'offres de formation pour faciliter le recrutement. Il y a bien d'autres choses qui doivent être faites, notamment en termes de logements. La Ville de Paris qui a des compétences en matière d'insertion pourrait en proposer aussi, notamment pour des personnes au RSA. Toutes n'ont évidemment pas vocation à devenir chauffeur de bus. Mais orienter toutes les personnes qui le peuvent et qui le souhaitent vers ce type de métier et de formation serait bien de la part de la Ville de Paris. Mais c'est surtout la RATP qui doit agir ainsi que l'État. Si j'ai bien compris, la RATP n'a plus vraiment de PDG. Il faut accélérer le recrutement d'un PDG de la RATP. En tout cas, je pense qu'il faut des actions très fortes et très rapides en faveur du rapprochement, avec peut-être la mobilisation d'exconducteurs, des primes, etc. il y a vraiment une opération d'intérêt général sur laquelle tout le monde doit être mobilisé, non pas dans plusieurs semaines, mais maintenant.

Quant aux finances d'Île-de-France Mobilités, je n'ai pas encore vu le projet de délibération, car à ma connaissance, les conseillers de Paris n'en disposent pas encore. Mais vu ce que j'ai lu sur le fait que la Ville de Paris va supprimer les aides à l'acquisition d'un vélo électrique, je ne vais pas épiloguer, mais je trouve cela absolument ahurissant. C'est Île-de-France Mobilités qui va devoir aider les Parisiens et les classes moyennes, et je trouve que la Ville ne fait pas ce qu'il faut pour protéger l'environnement, les classes moyennes et les Parisiens en reportant sur d'autres des charges qui lui incombent. Merci beaucoup.

M. GUENANEN

La fin de l'intervention m'a rassuré sur la personne du groupe qui prenait la parole, car j'ai entendu insertion, formation professionnelle, recrutement d'agents, distribution de primes. Je me demandais si vous aviez changé un petit peu votre vision politique des services publics.

En tout cas, au lieu de parler de théories, je vais évoquer un vrai cas pratique et concret d'utilisateur de la ligne 62. Je la prenais tout à l'heure avec une personne en mobilité réduite. Il y a eu 17 minutes d'attente sous la pluie. Je veux bien entendre que ce n'est pas la faute de la région, que c'est un peu la faute de l'État et surtout la faute de la Ville et surtout qu'on retire une prime pour les vélos. Il faudrait surtout qu'il y ait de la part de votre groupe un peu de responsabilité pour qu'un consensus puisse naître dans ce Conseil d'arrondissement et que vous puissiez voter ce vœu et vous associer à nous, parce qu'en fait c'est un problème que rencontrent les habitants tous les jours et qu'il faut une solution aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons ce problème-là et il faut nous mobiliser. Ce serait bien pour une fois que vous ne fassiez pas preuve de politique politicienne et que vous puissiez prendre une vraie position dans l'intérêt des habitants de notre arrondissement. Je vous remercie.

Mme CHEVALIER

Je réponds très rapidement, car nous avons été un peu longs, mais il s'agit d'un sujet à plusieurs étages.

Je reviens sur la casse des services publics parce que le service public des transports est très important. À Paris, nous avons des gens qui sont particulièrement confrontés, en particulier sur la ligne 62 et la ligne 13, à des difficultés et des attentes très pénibles. Mais pour les gens qui habitent en banlieue, en particulier dans le 91, sur le plateau de Saclay, c'est juste impossible. C'est bien la résultante de la casse de ce que pouvait être un service public et c'est l'ouverture à la concurrence. On l'a vu avec la SNCF. Une fois que l'on a jeté les balles en l'air, il est compliqué de les rattraper. Je comprends bien que ce soit difficile pour Madame Pécresse. Mais c'est surtout difficile pour les usagers.

J'arrêterai là, car sinon, nous pourrions discuter toute la soirée.

M. DURAND

Comme l'a dit Catherine, il est important de demander aux entreprises qui font le plus de profits d'augmenter le versement transport. C'est une source de financement non négligeable, surtout quand on sait que les usagères et les usagers des transports en commun sont souvent les plus précaires.

Sur les aides aux vélos, je pense que vous aurez l'occasion d'en débattre en Conseil de Paris. Mais vous remarquerez qu'il est demandé à la région d'assumer ses responsabilités et que la Ville demandera à augmenter l'aide pour les ménages les plus faibles, car actuellement, quand la Ville propose une aide, la région « retire ses billes ». Il y a des villes en Île-de-France où il n'y a pas d'aide vélo et la région fait cette aide. Quand une ville comme Paris propose une aide pour les vélos électriques, la région ne s'investit pas. Si la région veut assumer jusqu'au bout, ce sera très bien.

En tout cas. Madame CARRÈRE-GÉE, puisque vous rapprochez les problématiques que nous soulevons et que vous êtes peut-être prête à voter ce vœu ou en tout cas à soutenir ses objectifs, j'espère que vous porterez au sein de la majorité régionale ses objectifs. Cela nous permettra de rendre pour une fois utile le cumul des mandats.

Mme PETIT

Merci au groupe de la majorité qui a pris l'initiative de ce vœu pour qu'on puisse se prononcer et s'exprimer sur ce sujet de rentrée. On peut découvrir les vertus d'une non-privatisation et d'un nonappel à la concurrence en 2022, mais les prises de position étaient bien antérieures et remontent à quelques années. Autour de la table, je pense que la majorité s'est souvent exprimée contre, quels que soient les scrutins, nationaux, régionaux, municipaux, voire même européens.

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°209

- V14 2022 11 : Vœu présenté par Mme Catherine Chevalier, Mme Julie Cabot, M. Guillaume Durand, et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif au retour à une offre complète de transports sur toutes les lignes

Article unique : Le vœu est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

25 dont 6 pouvoirs 5 dont 0 pouvoir

Contre:

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 V14 2022 12 : Vœu présenté par Mme Catherine Chevalier, Mme Agnès Bertrand, et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif au devenir du site « La Rochefoucauld »

Mme PETIT

Nous passons au vœu n°12, présenté par Catherine Chevalier. Agnès Bertrand et les élus de la majorité municipale, relatif au devenir du site « La Rochefoucauld ». Je passe la parole à Catherine, puis Agnès, puis au public. J'ai trois interventions du public.

Mme CHEVALIER

Un vœu avait déjà été présenté en 2019 au sujet de La Rochefoucauld. Il s'agit d'un ensemble immobilier important et une construction qui reprenait le service de gérontologie. Ce service a fermé en 2019 pour relocaliser sur les sites de Broca et la Collégiale.

Ainsi, en 2019, nous avions demandé et le Conseil de Paris l'avait voté en juillet « que le futur de ce site soit protégé de la spéculation foncière et réponde à des objectifs d'intérêt général, dont 50 % de logements sociaux et une protection architecturale et paysagère du site. »

Ce site représente une surface d'environ 2 ha avec un ancien hôtel particulier et de nombreuses dépendances dont le caractère patrimonial est à préserver.

Considérant la qualité paysagère du site, dont une partie est classée « espace vert protégé » au PLU ; considérant que la phase de concertation du PLU bioclimatique doit relever les enjeux démographiques, de mixité sociale et bien évidemment climatiques ; et considérant que le site sera libéré en janvier 2023 de l'occupation temporaire du commissariat de police qui s'y était installé durant les travaux de réfection de ses locaux, nous proposons que l'AP-HP se positionne rapidement sur le devenir de ce site afin que la Ville de Paris puisse se positionner pour étudier la faisabilité d'acquisition du site, que l'AP-HP et la Ville de Paris lancent une concertation publique sur le devenir de ce site, que l'aménagement projeté ne vise ni la spéculation ni la valorisation foncière, permette au site de rester dans la sphère publique pour un développement maîtrisé qui pourrait accueillir des logements sociaux, des activités d'intérêt général, culturelles, sportives, de santé et de soins, profitant au plus grand nombre, que la qualité architecturale du site, et paysagère actuelle soit maintenue (protection de l'espace vert et ouverture au public, étude d'une traversée piétonne entre l'avenue du Général Leclerc et l'avenue René Coty) et que le principe d'une occupation transitoire soit rapidement étudié pour être opérationnelle dès le départ du commissariat de police et ouvert à une concertation publique.

Mme BERTRAND

On souhaitait présenter ce vœu compte tenu de l'importance de ce site et de son devenir tant pour nous que pour vous. Je parle notamment aux gens qui sont venus dans la salle. Pour nous, majorité municipale, il n'est pas concevable que ce lieu reste en friche, fermé et non utilisé pendant des mois, voire des années. On sait très bien que comme il n'y a aucun projet aujourd'hui, cela va durer un certain temps et il est sûr qu'il faut que cela se fasse en deux étapes : une première étape où il y aura une concertation engagée d'occupation transitoire et deuxième étape sur le projet, même si les deux peuvent être liées. C'est pourquoi, avec Carine Petit, nous avons demandé au secrétariat général de la Ville et Emmanuel Grégoire de reprendre les discussions avec l'AP-HP, car le début des discussions avait eu lieu, mais cela s'était arrêté côté AP-HP. Je peux même vous dire que nous allons rencontrer avec Carine Petit le nouveau directeur général Nicolas Revel pour des questions de logements et la façon dont il traite les retraités de l'AP-HP dans le logement, entre autres en les mettant dehors. Nous évoquerons bien évidemment le site de La Rochefoucauld.

Intervenant M. WEINBERGER

Bonsoir, chers élus du 14e.

Évidemment, je me réjouis de ce vœu, mais j'avais quelques questions à poser. En l'état, connaît-on le montant d'une éventuelle acquisition de ce site?

Dans votre vœu, l'AP-HP ne s'est pas encore positionnée sur le devenir de ce site. Comment dans ce cas mettre en place une concertation ? D'après votre vœu, cette concertation serait une concertation dans laquelle l'AP-HP serait partie prenante. Dans ce cadre, aura-t-on des informations concernant le cahier des charges de cette concertation ? Un travail est-il prévu avec l'AP-HP en ce sens ? Merci.

Intervenant M. MANSIER

J'interviens au nom de l'association « Sauvons La Rochefoucauld » dont je suis membre du bureau. Merci pour cette proposition de vœu que nous soutenons. Nous apprécions que vous fassiez en sorte que ce sujet devienne d'actualité, que l'on commence à réfléchir à une perspective d'avenir sur ce site remarquable.

Nous voulions dire qu'il était bien de souligner les objectifs de préservation de la qualité architecturale, de la qualité végétale du site et de la qualité paysagère du site. Ces trois éléments sont trois richesses patrimoniales et matrimoniales de ce site. Nous vous invitons à les conserver comme objectif tout le long des futures discussions.

Naturellement, nous appuyons votre volonté d'associer les citoyens et les associations à chacune des étapes de ce futur projet. Sur ce point précis, nous préconisons de profiter peut-être de l'occupation temporaire qui se dessine pour proposer à l'opérateur d'ouvrir régulièrement le site pour des visites aux citoyens et aux associations afin qu'il y ait progressivement une appropriation la plus large possible des riverains, qu'ils soient du quartier, du 14e et de la Ville de Paris, de ce site avant même qu'on en dresse une perspective très détaillée. Merci.

Intervenant M. DEUTCH

Je vais être bref, car beaucoup de choses ont déjà été dites. Le point essentiel que je voudrais apporter en complément est que la participation du public est quelque chose que nous expérimentons avec vous depuis longtemps et que nous trouvons extrêmement utile, mais sur laquelle nous pensons qu'il y a beaucoup de choses à améliorer. Les améliorations tendent essentiellement à ce que cette participation garantisse que l'ensemble des parties prenantes soient réellement consultées. D'autre part, une consultation doit avoir, comme toute recherche participative, une raison d'être, c'est-à-dire un « pourquoi ». Sur quoi interroge-t-on les gens, afin de ne pas les tromper, de ne pas leur donner d'illusions sur ce à quoi ils sont partie prenante? Il est aussi très important de définir quand on les interroge : à quelle phase du projet en sommes-nous ? Évidemment, il y a le « comment », c'est-à-dire la méthode. Je répète ce que j'ai eu l'opportunité de dire il n'y a pas longtemps : pour ce qui concerne la méthode, certaines personnes ont beaucoup travaillé cette question, notamment ceux qui font de

la recherche participative, mais il y a également des élus de tous les bords, notamment en travaillant sur une charte de la participation du public. Nous avons déjà une charte de la participation citoyenne à Paris. Je pense que là, c'est l'opportunité d'avoir sur ce sujet qui vient en résonance avec le PLU une réflexion très sérieuse sur la manière dont on peut mener ses participations. C'est essentiel pour les élus, mais aussi pour les citoyens afin que le résultat soit pertinent et légitime. Une participation du public mal conçue enlève de la légitimité non seulement aux citoyens, mais surtout aux élus.

Je vous remercie.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je crois que nous sommes nombreux ici à partager ce combat de préservation pour le devenir du site de La Rochefoucauld. Instruits un peu par l'expérience des projets sur Broussais, sur Saint-Vincent-de-Paul où il y a eu beaucoup de déclarations magnifiques sur la préservation, etc. pour finir sur des projets hyperdenses, nous nous associerions volontiers à ce vœu si vous vouliez rajouter un alinéa avec un engagement de non-densification du site. Cela va mieux en le disant. Merci.

Mme BERTRAND

Concernant le montant actuel de la valeur du site, nous n'en savons rien. Des bruits circulent sur des pays qui achèteraient avec des montants. À partir du moment où il n'y a pas de projet, je pense que cela peut donner libre cours à ce que l'on veut. Les premières discussions qu'a eues Emmanuel Grégoire sur ce site ainsi que sur d'autres sites de l'AP-HP étaient très loin de savoir le montant du site. Pour l'instant, il n'y en a pas.

Sur le fait que dans une concertation, il faut savoir de quoi l'on parle, c'est une discussion que l'on a au-delà de ce projet. Avec ce vœu, il s'agit de savoir dans un premier temps l'objectif de l'AP-HP. Que souhaite-t-elle faire aujourd'hui? Si elle nous dit aujourd'hui qu'elle souhaite le garder afin de faire un groupe immobilier privé par exemple, nous serons là pour lui dire ce que nous en pensons. Mais la première étape avant la concertation est de savoir de quoi l'on parle. C'est la raison de ce vœu. Mais vraiment en premier point, il y a la question de connaître le devenir de La Rochefoucauld de la part de l'AP-HP. Quand on connaîtra la réponse, on pourra dérouler le process de la consultation et de la concertation, à savoir sur quoi et comment.

Je souhaitais également ajouter quelque chose que je n'ai pas dit tout à l'heure : le lien avec le PLU. Vous savez qu'il y a eu la protection d'un certain nombre d'EVP. Dans le projet de révision du PLU, il devrait y avoir, même si je parle au conditionnel, car il n'a pas encore été voté au Conseil de Paris, une protection plus importante de l'EVP. D'autre part, nous avons demandé à la direction de l'urbanisme de regarder quelle était la protection existante des bâtiments et de cet EVP afin de voir s'il était opportun de faire une protection supplémentaire à ce qui existe aujourd'hui. Je suis en lien avec la direction de l'urbanisme sur ce point-là.

Mme PETIT

Pour compléter, cette rentrée, on souhaitait s'exprimer sur La Rochefoucauld pour trois éléments : le fait qu'il y a maintenant un nouveau directeur général de l'AP-HP qui a émis un certain nombre de premières pistes stratégiques pour l'AP-HP, avec certaines qui ne sont pas inintéressantes. Notamment concernant certains sites qui étaient peut-être évoqués pour de la vente, il était prêt à en réinterroger un certain nombre pour afin de les garder avec une vocation de santé. C'est aussi très intéressant. Nous souhaitons avoir une discussion intéressante avec Nicolas Revel sur ce sujet.

Le deuxième point est le départ imminent du commissariat. Nous avions proposé que le commissariat s'installe ici. Il devrait réintégrer ses locaux de l'avenue du Maine début 2023.

Il y a également la question de la révision en cours du PLU. Vous savez que le site de La Rochefoucauld fait partie des adresses qui sont soumises à la concertation du public. Je vous donne rendez-vous très bientôt pour la réunion publique sur le PLU avec Emmanuel Grégoire dans quelques jours. Nous trouvons que c'est plutôt bien quand nous sommes avec les habitants et que c'est plutôt bien quand nous sommes Ville de Paris de pouvoir discuter de la révision du PLU sur un certain nombre de parcelles avec leurs propriétaires surtout quand il s'agit de grands propriétaires institutionnels. C'est ce que nous faisons depuis plus d'un an sur le site de Notre-Dame de Bon Secours avec la congrégation et c'est ce que nous souhaitons faire avec l'AP-HP.

Je rappelle que les comparaisons ne font pas toujours raison. Par exemple, sur Saint-Vincent-de-Paul, au départ, nous étions un certain nombre autour de la table à nous opposer à la fermeture d'un lieu de santé puisque nous pensions que ce site devait garder une vocation d'hôpital public et de santé publique et non pas être soumis à une vente immobilière très classique. Sur Broussais, nous pouvons parler de densification, mais il s'agit de l'espace vert libre d'accès le plus ouvert du 14e arrondissement comme ce sera le cas sur Saint-Vincent-de-Paul. Enfin, non, il n'y a pas de montant évoqué. Il y en avait peutêtre un sur l'AP-HP à l'époque de Martin Hirsch, mais nous n'étions pas d'accord sur la constructibilité du site. Ils annonçaient une densification très importante et nous disions que ce n'était pas possible. À partir de là, le montant n'est pas du tout le même.

C'est pourquoi nous voulions nous prononcer et dire que nous étions prêts à entrer dans ce sujet. Tous les signaux sont là pour que nous puissions réfléchir vite et ensemble. Bien évidemment, quand on ouvre des sites en occupation temporaire, on veut aussi que cela soit discuté de manière publique. À quoi sert une occupation temporaire sur La Rochefoucauld? Comment doit-elle fonctionner? Si le commissaire part en janvier, cette question doit se poser dès maintenant, pas uniquement entre nous, élus du 14^e, et l'AP-HP, mais aussi avec les habitants. À chaque fois que l'on ouvre ces lieux et qu'ils sont rendus à nouveau au public et vivants, comme l'a été le site de Saint-Vincent-de-Paul avec les grands voisins, on voit qu'il n'y a rien de mieux pour s'approprier un lieu par rapport à son histoire et à son devenir.

On ne rentrera pas dans le débat de la densification, Marie-Claire. Je suggère de ne pas accepter cet amendement, car nous ne sommes pas d'accord avec cette question. Elle va être réglée de toute manière avec la révision du PLU. Soit vous votez le vœu tel qu'il est rédigé où les positions sont quand même assez claires, soit vous ne le votez pas et ce n'est pas grave, vous serez quand même associée et invitée à participer aux réunions qui concerneront ce sujet. Cela signifie qu'à partir de maintenant et jusqu'à la fin de l'année, il y a un certain nombre de dates à tenir pour le débat public sur le site de La Rochefoucauld.

Mme BERTRAND

La réunion publique sur le PLU a lieu le 5 octobre.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°210

- V14 2022 12 : Vœu présenté par Mme Catherine Chevalier, Mme Agnès Bertrand, et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif au devenir du site « La Rochefoucauld »

Article unique : Le vœu est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour: Contre: 25 dont 6 pouvoirs

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

5 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- V14 2022 13 : Vœu présenté par Mme Mélody Tonolli, M. Thierry Le Dez, et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la création de Journées du Matrimoine et du Patrimoine à Paris en 2023

Mme TONOLLI

Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter avec mon collègue Thierry LE DEZ et au nom de l'ensemble des élus de la majorité municipale.

Cela fait suite aux journées européennes du patrimoine qui ont eu lieu il y a quelques jours. Comme vous avez peut-être pu le remarquer, 17 000 lieux emblématiques étaient proposés à la visite. Vous avez peut-être également remarqué que 95 % de ces lieux avaient été créés par des hommes. Cela peut interpeller. Comment expliquer cette réalité alors que notre histoire regorge de scientifiques, d'écrivaines, de militantes, de femmes politiques, d'artistes, de résistantes?

Le matrimoine vise à valoriser l'héritage des femmes et à leur redonner leur juste place dans le récit historique. L'égalité entre femmes et hommes nécessite une valorisation de l'héritage des femmes.

Les Journées du matrimoine et du patrimoine fleurissent dans énormément de villes de France. Cela a d'abord été initié en Europe dans des villes comme Lièges, Bruxelles ou Florence. Plusieurs villes en France ont déjà rebaptisé l'événement : les Journées du Matrimoine et du Patrimoine.

Depuis deux années, la Ville de Paris soutient et accueille les initiatives portées par l'association HF Île-de-France Matrimoine. Les 12^e, 14^e et 20^e arrondissements se mobilisent déjà pour promouvoir des événements autour du matrimoine.

Nous devons néanmoins aller plus loin. C'est pourquoi, avec mon collègue, Thierry LE DEZ, et l'ensemble des élus de la majorité, nous émettons le vœu que la Ville de Paris organise et communique dès 2023 des Journées du Matrimoine et du Patrimoine et que la Maire de Paris interpelle la ministre de la Culture et la Commissaire européenne à l'Éducation, à la Culture, au Multilinguisme à la Jeunesse et au Sport afin que les Journées Européennes du Patrimoine deviennent les Journées Européennes du Matrimoine et du Patrimoine.

Je passe la parole à mon collègue Thierry LE DEZ pour présenter une partie des actions que nous avons pu développer dans le 14e.

M. LE DEZ

Merci, Mélody, pour cette présentation.

D'un point de vue local, nous n'avons pas forcément attendu pour proposer des idées. Notre arrondissement s'investit depuis maintenant deux ans sur cette question de revalorisation du matrimoine en appui avec l'association HF Île-de-France pour reconnaître, connaître et revaloriser les oubliées de l'histoire. Ces journées dites européennes du patrimoine du 17 et 18 septembre ont été un vrai succès dans notre arrondissement. Nous avons proposé pas moins d'une dizaine de sorties autour de ce thème aussi riche que varié. Je pourrais vous citer quelques exemples que tout le monde connaît : les ateliers Chana Orloff, l'atelier Claude de Soria, boulevard Raspail, la découverte récente du parcours de portraits de femmes résistantes à travers les magnifiques pochoirs réalisés par l'artiste Christian Guémy, alias C215, les lectures de fables de Marie de France, première poétesse française de la Renaissance, à l'hôtel de Massa, des balades urbaines à la mémoire de Monique Wittig, philosophe et militante féministe, une très belle exposition de photos de femmes photographes de guerre que vous pouvez découvrir jusqu'au 31 décembre prochain au musée de la Libération place Denfert-Rochereau...

Pour toutes ces raisons, nous devons poursuivre et accentuer la visibilité de cet héritage commun qui aujourd'hui est bien trop enfoui et ces femmes sont bien trop souvent dans l'ombre.

Cet héritage commun, qu'il soit culturel, artistique, scientifique ou politique, n'est qu'une addition d'hommes et de femmes que personne aujourd'hui ne peut ignorer. Nous avons donc ici ce soir la possibilité de revaloriser ces femmes et de leur donner une meilleure visibilité en renommant dès 2023 l'édition parisienne « les Journées du Matrimoine et du Patrimoine ».

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer et de voter pour ce vœu.

Mme PETIT

Comme il n'y a pas de demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°211

 V14 2022 13 : Vœu présenté par Mme Mélody Tonolli, M. Thierry Le Dez, et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la création de Journées du Matrimoine et du Patrimoine à Paris en 2023

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 25 do

25 dont 6 pouvoirs 25 dont 6 pouvoirs

Pour : Contre :

0 dont 0 pouvoir

Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

 V14 2022 14 : Vœu présenté par Mme Olivia Polski, M. Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la mise en œuvre des sanctions pour les dark stores en infraction

Mme PETIT

Je vous propose d'examiner le dernier vœu présenté par Valentin GUENANEN sur le sujet des dark stores.

M. GUENANEN

C'est un sujet récurrent dans ce Conseil d'arrondissement parce qu'il impacte très fortement les habitants de notre arrondissement. Nous échangeons très souvent avec eux sur ce sujet. Ils sont très souvent heurtés par ses établissements illégaux au pied de leur immeuble.

Nous souhaitons remettre ce sujet dans le débat et le rapporter à la connaissance des habitants de notre arrondissement et de l'ensemble des élus du Conseil, car la Ville mène un travail sans relâche pour lutter contre l'installation de ces établissements illégaux. Dans le 14^e, de nombreux dark stores se sont déployés il y a quelques mois. Je rappelle quelques adresses : 56-58 rue Rémy Dumoncel (Cajoo), 123 boulevard Brune (Flink), 26 rue Vercingétorix (Getir) et 75/77 Père Corentin (Getir).

Depuis plusieurs mois, la Ville de Paris lutte contre la prolifération de ces établissements avec la mise en place d'un guichet de signalement unique sur Paris.fr par les riverains et mairies d'arrondissement, des contrôles de légalité sur sites, des pénalités financières pour chaque infraction constatée, et la verbalisation des stationnements gênants. Tous ces constats d'infraction ont été remontés à la procureure de la République.

Comme nous sommes au moment de la révision du PLU, nous souhaitons rappeler que nous sommes pleinement mobilisés sur ce sujet et que c'est la troisième fois que notre Conseil se prononce sur le sujet.

C'est pourquoi, nous émettons aujourd'hui le vœu que le Garde des Sceaux saisisse le procureur de la République de Paris afin que le parquet puisse instruire dans les meilleurs délais les procès-verbaux d'infraction, et que le procureur demande au préfet de police la fermeture de ces établissements, que ce soient ceux du 14^{e,} mais aussi tous les établissements illégaux du reste de Paris. En effet, ce n'est pas un sujet uniquement porté dans le cadre du Conseil d'arrondissement du 14^{e,} mais de tout Paris. J'en profite pour excuser l'absence de ma collègue, Olivia POLSKI, avec qui nous avons travaillé ce vœu et qui porte ce sujet à l'échelle de Paris.

Mme CARRÈRE-GÉE

Même si nous considérons que la Ville de Paris a été lente au démarrage, elle pourra s'attaquer à cette question, que le vœu est « écrit avec les pieds » parce qu'on demande au Garde des Sceaux de donner des instructions au préfet sur des affaires individuelles. Beaucoup de Gardes des Sceaux de droite et de gauche se sont succédé et se sont abstenus de donner des consignes sur des affaires individuelles. Mais on comprend très bien l'intention et on la partage. Nous voterons donc ce vœu.

M. GUENANEN

Je prends acte que vous allez voter ce vœu. Je voudrais également que les propos de Madame CARRÈRE-GÉE soient rapportés au PV pour que nous puissions les rapporter aux habitants de l'arrondissement lorsqu'on ira les voir, car je pense qu'il y a un décalage entre le vote de ce vœu dont je me félicite et que je trouve très responsable de votre part et les éléments d'explication de vote que j'ai du mal à comprendre, mais c'est sans doute, parce que j'ai « rédigé ce vœu avec les pieds ». Si vous avez des conseils à me donner, je les prendrai. Merci.

Mme PETIT

Merci à Valentin d'avoir déposé ce vœu au nom de la majorité municipale. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°212

- V14 2022 14 : Vœu présenté par Mme Olivia Polski, M. Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la mise en œuvre des sanctions pour les dark stores en infraction

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité. Suffrages exprimés :

30 dont 6 pouvoirs

Pour:

30 dont 6 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

Mme PETIT

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée et vous dis à très bientôt pour le prochain Conseil d'arrondissement le 8 novembre.

Signature

Signature

Mme PETIT,

Maire du 14^{ème} arrondissement

M. BOUABBAS.

1^{er} adjoint à la Maire du 14^{ème} arrondissement

Secrétaire de séance

